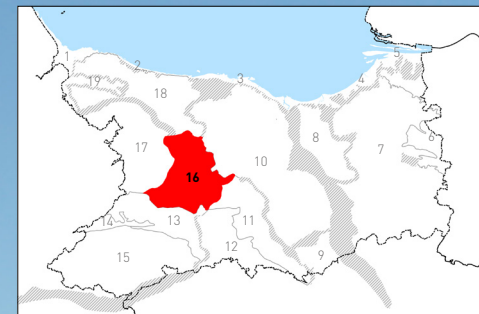


LE BOCAGE DES HAUTEURS DE L'ODON ET DE LA SEULLES



Malherbe-sur-Ajon.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boissements

- RPG 2020 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR
- > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Altitude 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

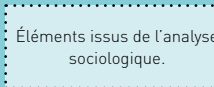
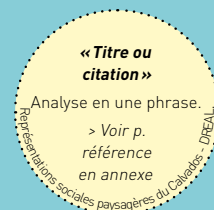
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » [voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995]. ► Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » [voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel] Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► Voir annexe méthodologique des ateliers.



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

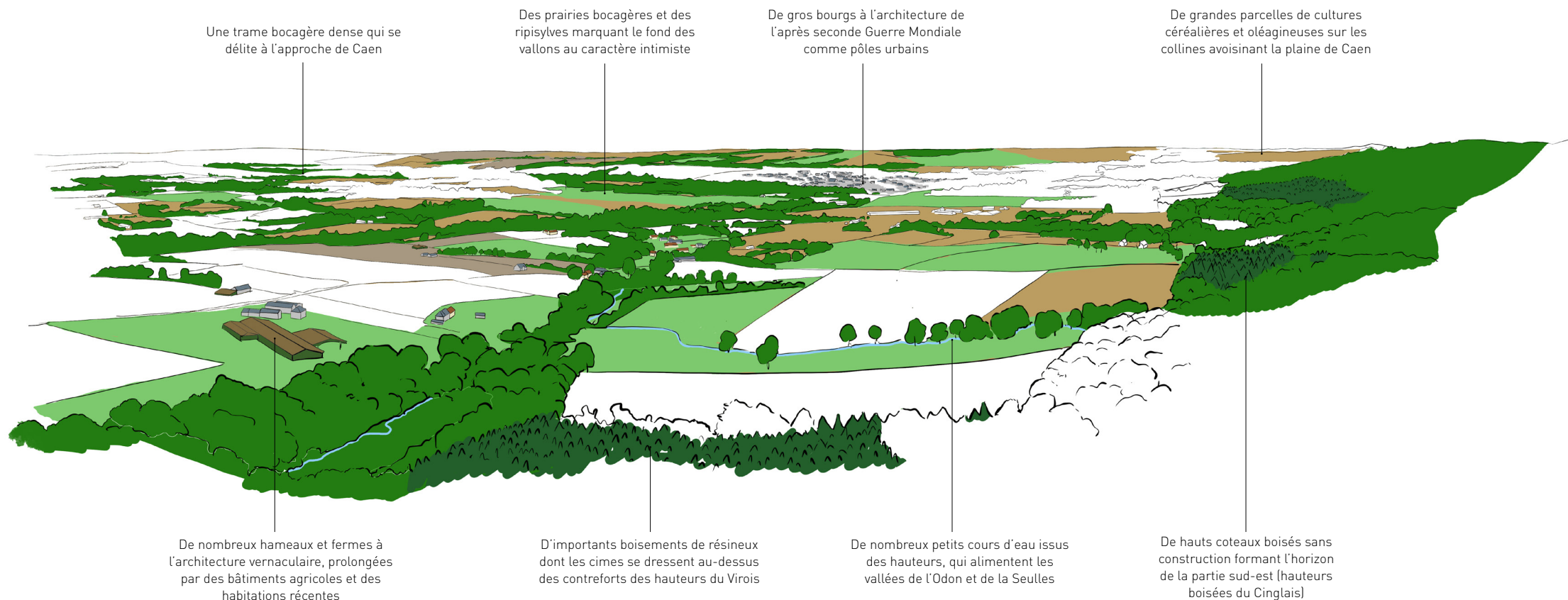
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
A première(s) vue(s)	4
 IDENTIFICATION DES PAYSAGES	 5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
 COMPOSANTES PAYSAGÈRES	 11
La géologie	13
Le relief et l'hydrographie	14
L'agriculture et les boisements	15
L'urbanisation, les équipements, le bâti protégé	16
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	17
Les représentations locales des paysages	18
Les belvédères et routes paysages	19
 STRUCTURES PAYSAGÈRES	 23
Collines agricoles, vallons et coteaux en toile de fond	25
- Les collines agricoles	26
- Les vallons bocagers	28
- Les coteaux boisés	30
 ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	 31
Les grandes tendances des évolutions	33
Exemple d'un secteur représentatif	34
Paysages en évolution, paysages en débats	25
Les dynamiques et enjeux par structure paysagère	36
 Les communes de l'unité paysagère	 44

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles est située au sud-ouest de l'agglomération caennaise.

Territoire charnière, elle marque la transition entre le bassin parisien et le massif armoricain. À une échelle plus locale, elle représente le passage du Bessin à la Suisse normande et de la plaine de Caen aux hauteurs boisées du Virois. Ses paysages héritent de toutes les caractéristiques de ces unités pour former une unité paysagère singulière, riche en particularité et en diversité.

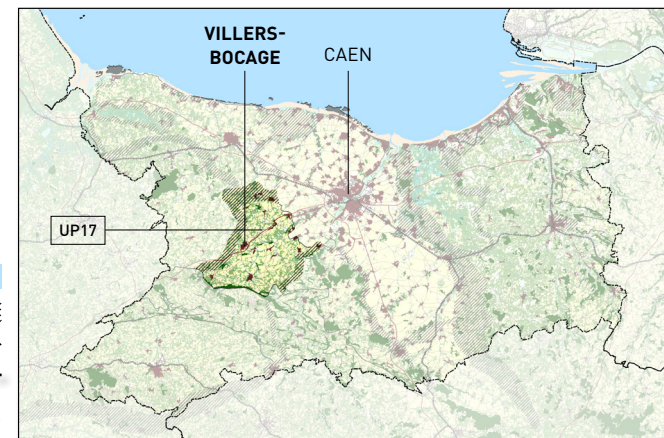
Le bocage des hauteurs de la Seulles et de l'Odon est une unité à caractère rural, par les activités agricoles et les exploitations qui l'occupent. Néanmoins, sa proximité de Caen se ressent par l'influence de certaines caractéristiques paysagères issues de la plaine sur les paysages de l'unité notamment par l'architecture de la reconstruction, qui constitue une grande partie des deux pôles urbains de l'unité, Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon (commune de Les Monts d'Aunay), ou encore par les nombreux lotissements qui apparaissent au nord-est de l'unité, à proximité de Caen.

PLAN DE PAYSAGE DU PRÉBOCAGE INTERCOM NORMANDIE

L'unité paysagère est dotée d'un plan de paysage, finalisé en 2017. Le présent document s'est appuyé sur son diagnostic et tient compte des Objectifs de Qualité Paysagère qu'il formule.

- La Manche
- Limite d'unité paysagère épaisse
- Limite d'unité paysagère nette
- Limite départementale

Unité paysagère n°17 « Le bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles ». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.





A

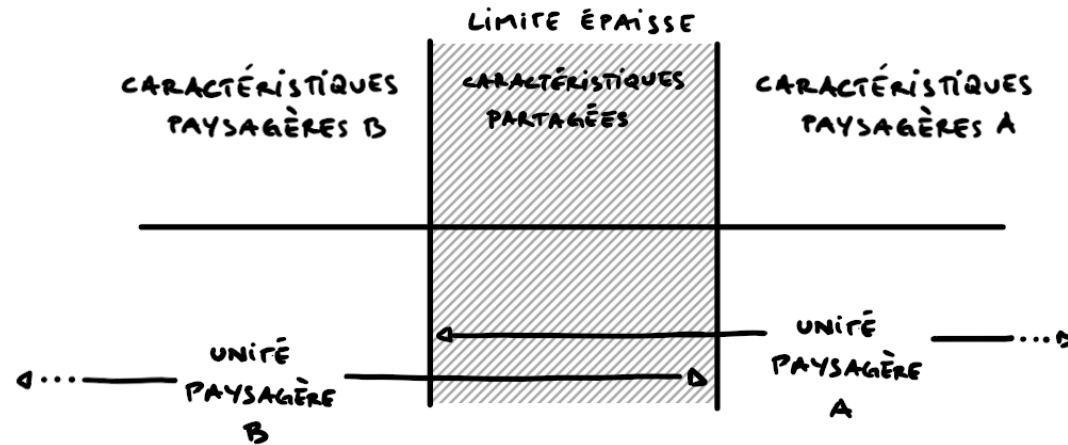
IDENTIFICATION DES PAYSAGES

Villers-Bocage.

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A4, A5, A13, A14).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

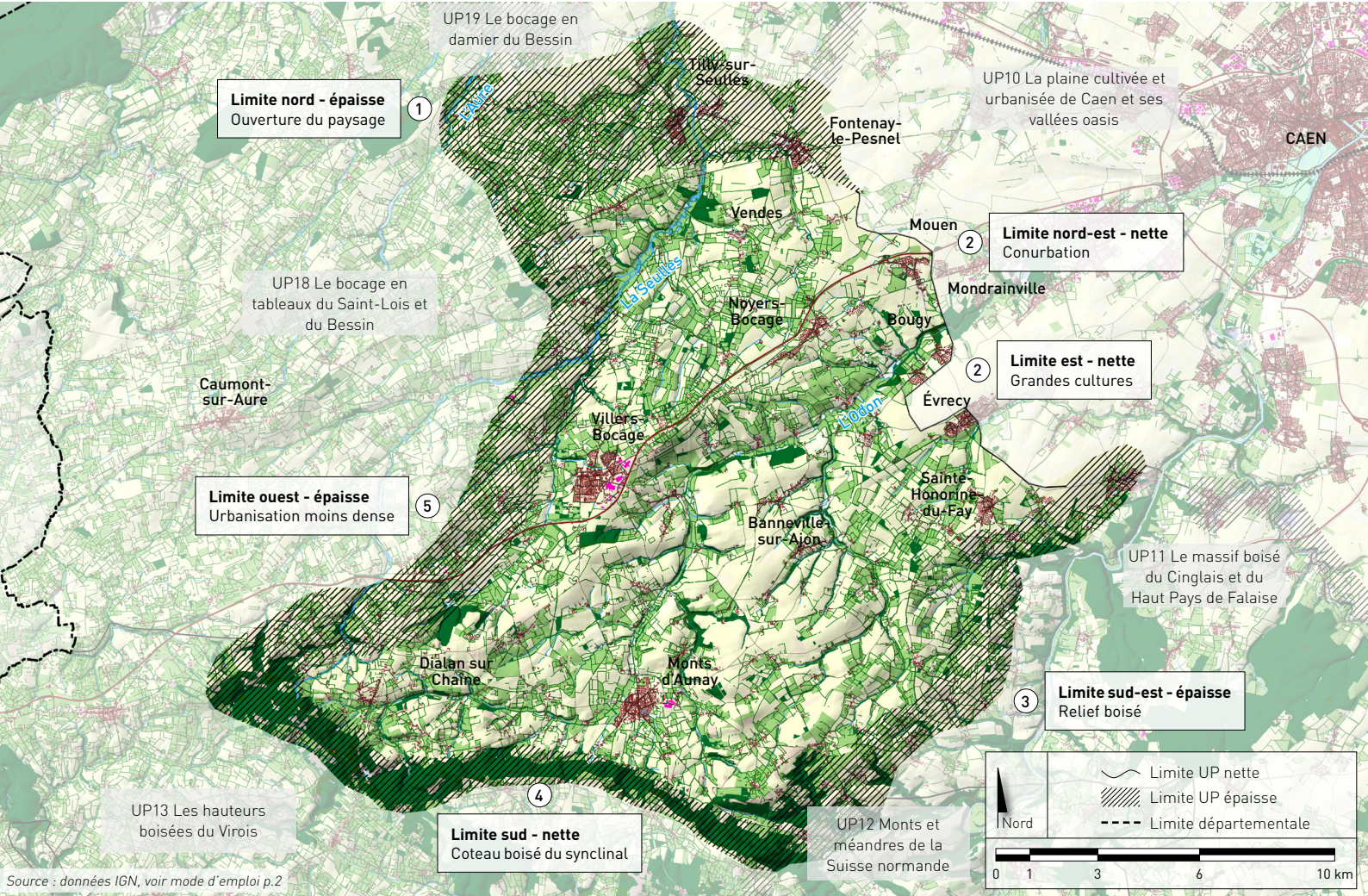
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

La délimitation de l'atlas de 2001 de cette unité est conservée.

L'unité se caractérise par le croisement de deux modèles agricoles : les prairies au bocage plus ou moins dense au sud-ouest et les grandes parcelles ouvertes de labours au nord-est. Autrefois, à l'ouest de l'unité, les prairies étaient installées autour des hameaux, cernées de haies. Les caractéristiques paysagères de l'unité voisine de la plaine de Caen, formant des paysages de labours de grande production remplace ce paysage de parcelles laniérées. Le réseau de haies, très présent à l'ouest de l'unité est plus lâche en partie est, ouvrant les paysages sur de vastes horizons. Cette unité fait la transition entre la plaine de Caen, le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin et les hauteurs boisées du Virois, qui forment une toile de fond nettement perceptible depuis cette unité.

L'INTITULÉ proposé de « Le semi-bocage de l'ouest Caennais aux vastes horizons » interroge unanimement sur la deuxième partie de la proposition qui évoque de « vastes horizons » qui n'apparaît pas, pour les participants, en phase avec la réalité.

La proposition de modification qui est faite est de réduire l'intitulé à :

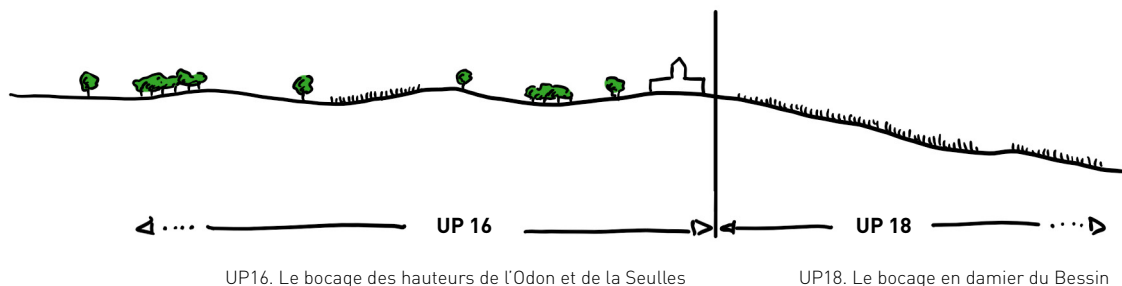
- LE SEMI-BOCAGE DE L'OUEST CAENNAIS

Anciennement nommée « Le Pré-Bocage : une vallée et son encadrement ».

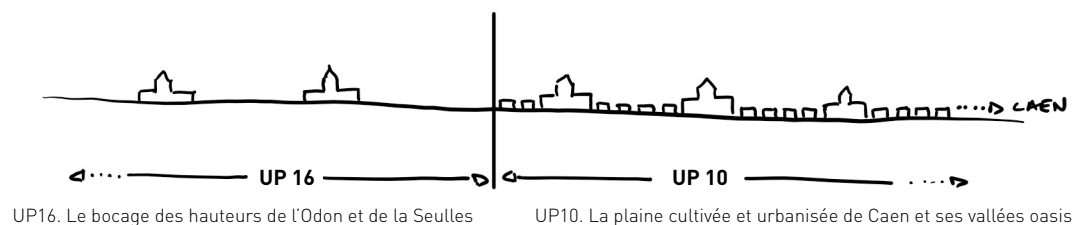
En changeant la dénomination par « Le bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles », nous apportons un indicateur de localisation et renforçons la caractéristique prédominante de ce territoire. Ne pas réutiliser le terme de pré-bocage permet de ne pas confondre avec la communauté de communes qui porte ce nom et dont le périmètre n'est pas le même que cette unité paysagère.

LÉGENDE

- | | | | | |
|--|----------------|-----------|-------------|----------------------|
| Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | Prairie | Boisement | Cours d'eau | Route départementale |
| Activités économiques, artisanales et industrielles | Grande culture | Bocage | | Autoroute |
| | | | | Voie ferrée |



À Fontenay-le-Pesnel, le paysage s'ouvre sur les grandes cultures du Bessin et de la plaine de Caen.



À partir de Mondrainville, le cordon urbanisé ne s'interrompt plus jusqu'à Caen.

① Limite nord

La limite nord, avec l'unité du bocage en damier du Bessin, est très large et peu évidente à placer. À cet endroit, les deux unités disposent des mêmes caractéristiques : un relief vallonné sur lequel s'étend un bocage assez dense de petites parcelles et une architecture de pierre calcaire grise proprement taillée.

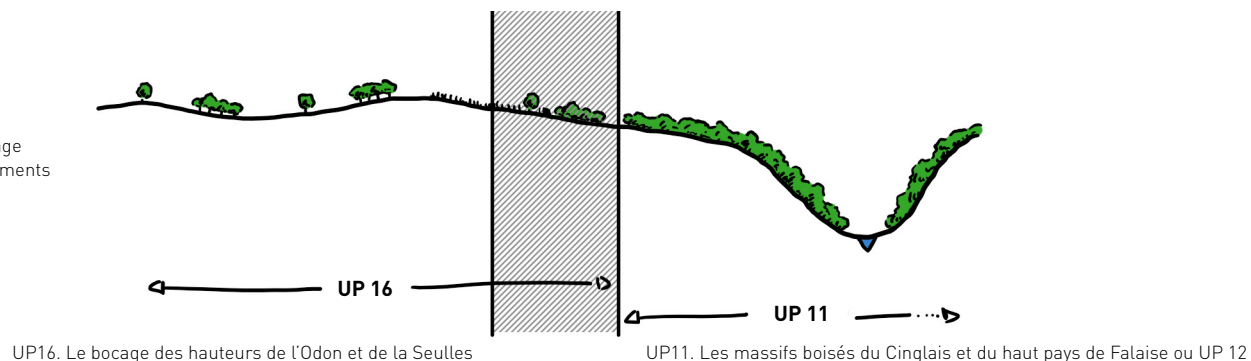
Le paysage change entre Tilly-sur-Seulles et Bucéels, sur la route de Bayeux, lorsque le paysage s'ouvre sur les parcelles de grandes cultures des paysages du Bessin.

② Limite nord-est

La limite nord-est de l'unité est assez nette. Elle correspond à un changement relativement radical de paysage, de pratiques agricoles ou d'urbanisation. Sur la route D675, le changement est net à partir de Mondrainville. À partir de là, on ne quitte plus un paysage fermé par les constructions en lotissements des années 1970 à aujourd'hui. Un effet de conurbation est très perceptible jusqu'à Caen.

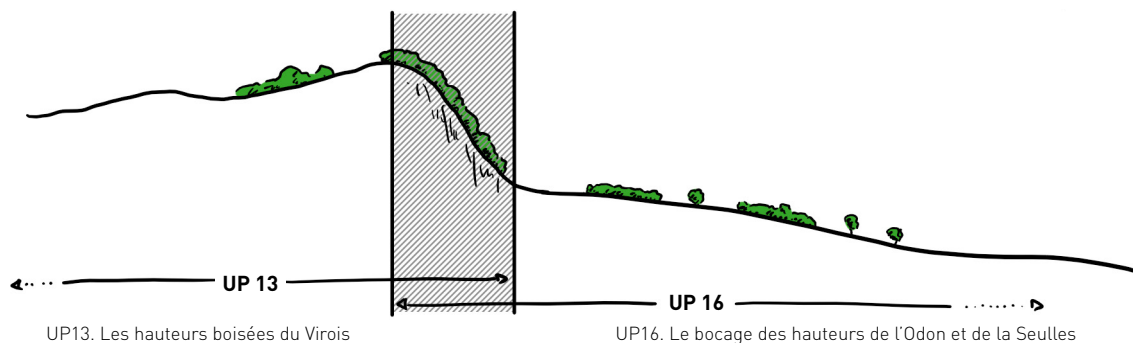
Plus à l'est, le paysage change nettement à partir d'Évrecy, où le relief descend doucement vers la plaine de Caen, les haies deviennent rares, permettant des vues lointaines sur la campagne caennaise et ses grandes parcelles de cultures de céréales ou d'oléagineux. On quitte le bocage précisément à cet endroit.

Limite épaisse : le bocage s'efface au profit des boisements de la vallée de l'Orne



Montillières-sur-Orne. Le bocage des Hauteurs de l'Odon et de la Seulles laisse la place aux boisements de résineux de la vallée de l'Orne et, plus loin, les boisements du Cinglais.

Limite nette : le coteau abrupt boisé appartient aux hauteurs boisées du Virois, mais la toile de fond est caractéristique du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles



Courvaudon. Les paysages ouverts de cette partie de l'unité paysagère sont marquées par les résineux des hauteurs boisées du Virois.

③ Limite sud-est

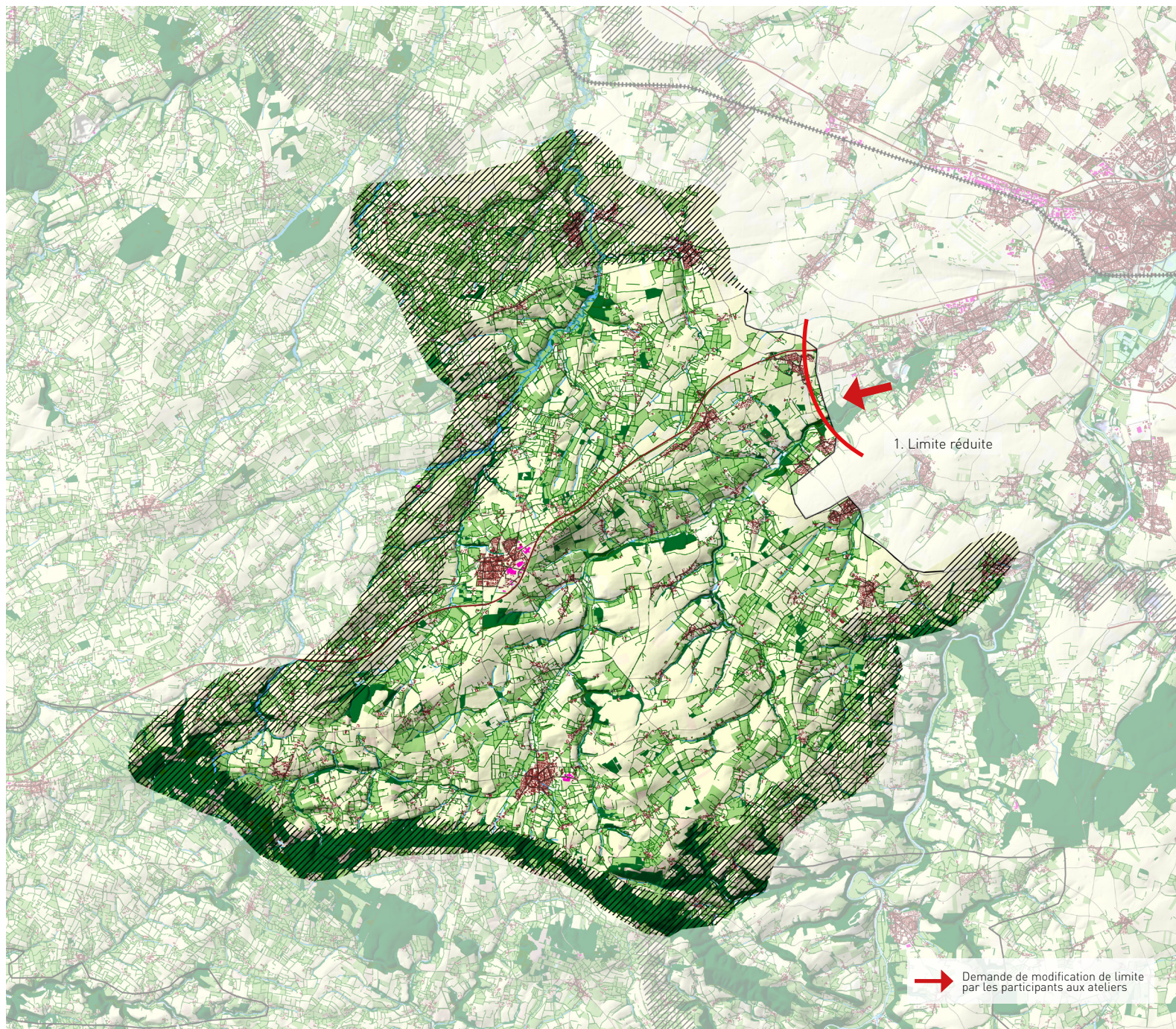
Bien que dotée d'une certaine épaisseur, le changement de paysage en limite est de l'unité est assez rapide. La pente nous emmène soudainement dans la vallée de l'Orne, en passant du bocage et des grandes cultures à un paysage plus boisé, un relief plus incisé par les petits affluents de l'Orne.

④ Limite ouest

À l'ouest, la limite mérite également une largeur épaisse, les caractéristiques de l'unité 18 «Le bocage en tableaux du Saint-Lois et de Bessin» se distinguant du semi bocage de l'ouest caennais après avoir parcouru plusieurs kilomètres. Cependant, après une certaine distance, on peut remarquer d'une part un changement de pratiques agricoles, passant de grandes cultures aux prairies. D'autre part, l'urbanisation évolue aussi, moins dense une fois la Seulles traversée. La présence de l'autoroute A84 et de l'agglomération caennaise est un facteur d'attractivité perceptible dans les paysages du semi-bocage de l'ouest caennais, en permettant l'accès à Caen en une vingtaine de minutes.

⑤ Limite sud

On trouve une limite bien nette dans le sud de l'unité, où les paysages des hauteurs boisées du Virois s'élèvent, perceptibles depuis une bonne partie de l'unité, par leur hauteur atteignant parfois quasiment deux cents mètres. Le synclinal bocain et ses coteaux abrupts boisés se dressent en fond de toile derrière Aunay-sur-Odon (commune de Les Monts d'Aunay). En appliquant le principe de l'appartenance de la toile de fond à l'unité, la limite prend l'épaisseur du coteau.



Les limites proposées pour l'unité paysagère sont admises par les participants des ateliers.

Une proposition a été exprimée et repérée sur la carte mentale :

1. Réduire la limite est de l'unité paysagère pour enlever la conurbation est vers Caen, véritable coupure paysagère avec la plaine de Caen .

> La demande a été validée car c'est le cas, l'unité s'arrête à la limite de la conurbation vers l'agglomération caennaise.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Noyers-Bocage.

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

Composantes paysagères

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

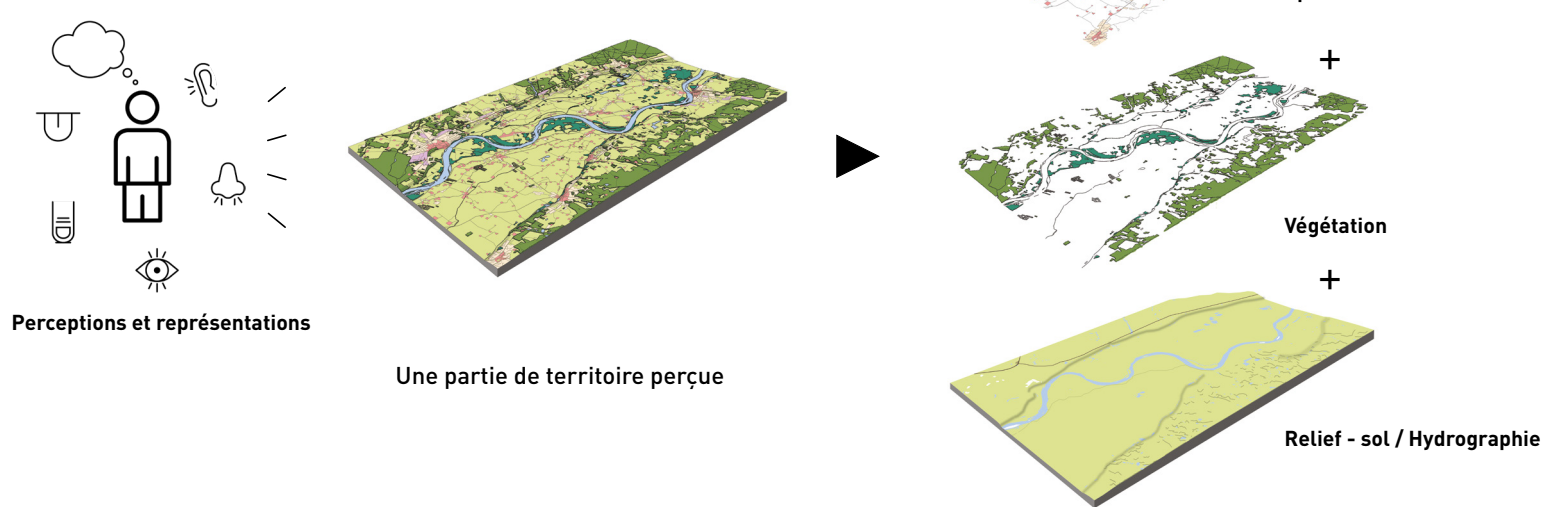
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...

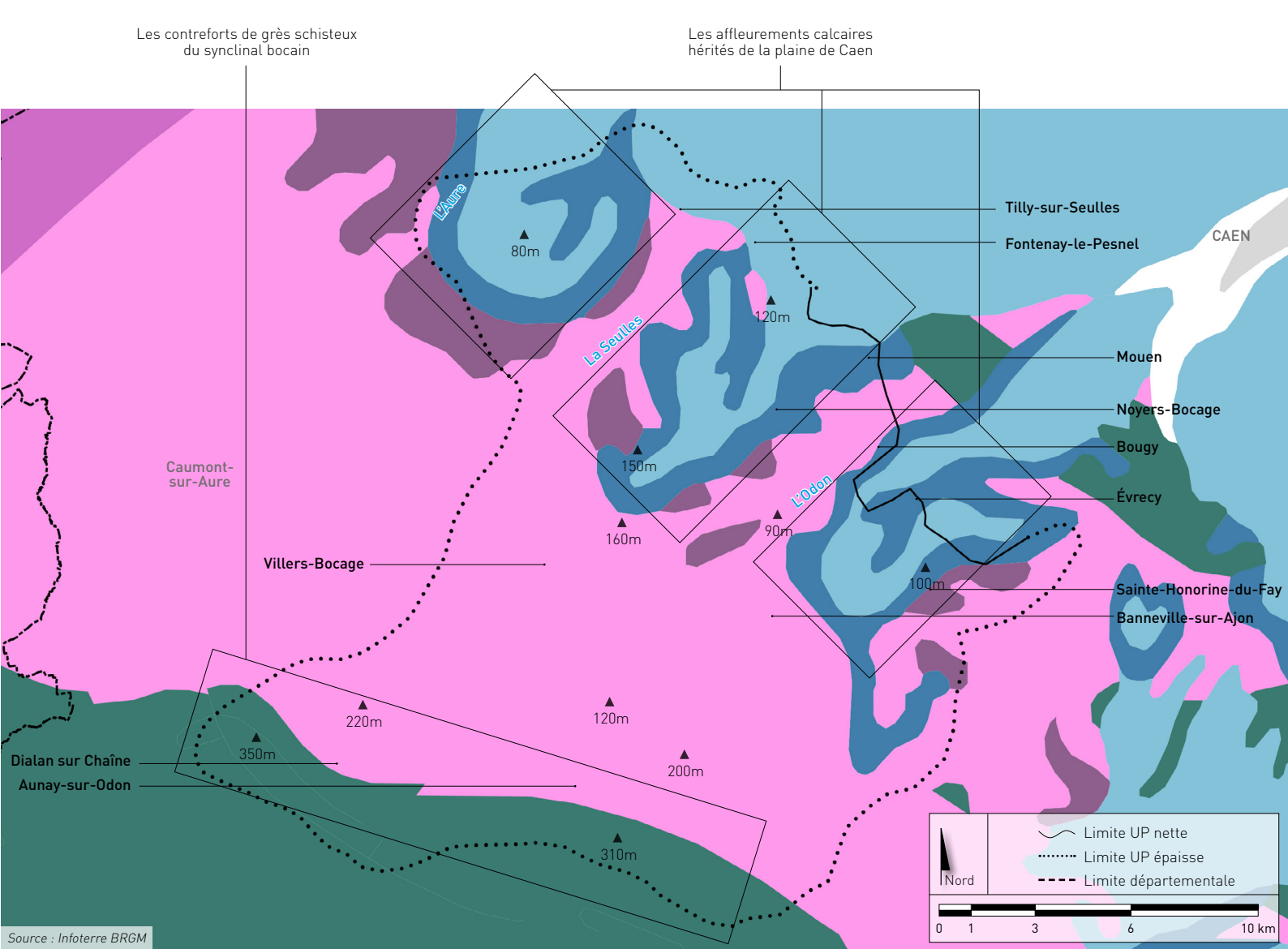


MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A4, A5, A13, A14).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



- q3 Alluvions récentes - Gravier, sables et argiles (Holocène)
- q2 Alluvions anciennes - Gravier, sables et argiles (Pléistocène supérieur)

- j2 Calcaires (Jurassique moyen)
- j1 Calcaires et marnes (jurassique inférieur)

- t Argiles/Gravier/Sables (Trias)
- r Argiles rouge (Permien)

- ko et s : Schiste/Quartzite/Grès (Cambrien-Ordovicien)
- b2 Schistes et grès (Briovérien supérieur)

Entre les calcaires de la plaine de Caen et les grès du synclinal bocain

L'unité paysagère est composée de deux grandes parties géologiques qui fondent les paysages, du nord-est au sud-est. La carte le montre nettement par l'effet d'entrelacement du calcaire issu de la plaine de Caen et plus largement du bassin parisien et du schiste issu du massif armoricain. Au sud-est, on distingue également la frange de grès du synclinal bocain, qui constitue les hauteurs boisées du bassin virois.

La partie calcaire du nord-est de l'unité est favorable aux grandes cultures. En effet, cette roche dure est faiblement érosive, fertile et adaptée aux cultures d'hiver telles que le blé, l'orge, etc. Il en résulte les paysages de grandes cultures aux caractéristiques héritées de la plaine de Caen, très peu boisés et dépourvus de haies, mais aux vastes horizons.

En partie sud-est de l'unité, le sous-sol devient schisteux, c'est-à-dire plus dur et plus acide. Ce substratum est plus adapté aux prairies qu'aux cultures. Même si les schistes briovériens altérés peuvent supporter des cultures ce territoire est surtout occupé par des prairies et tramé par un réseau de haies bocagères.

La frange sud-est de grès, plus abrupte et au sol plus pauvre est le support des paysages boisés de feuillus et de résineux.



Mur en grès.



Mur en calcaire.

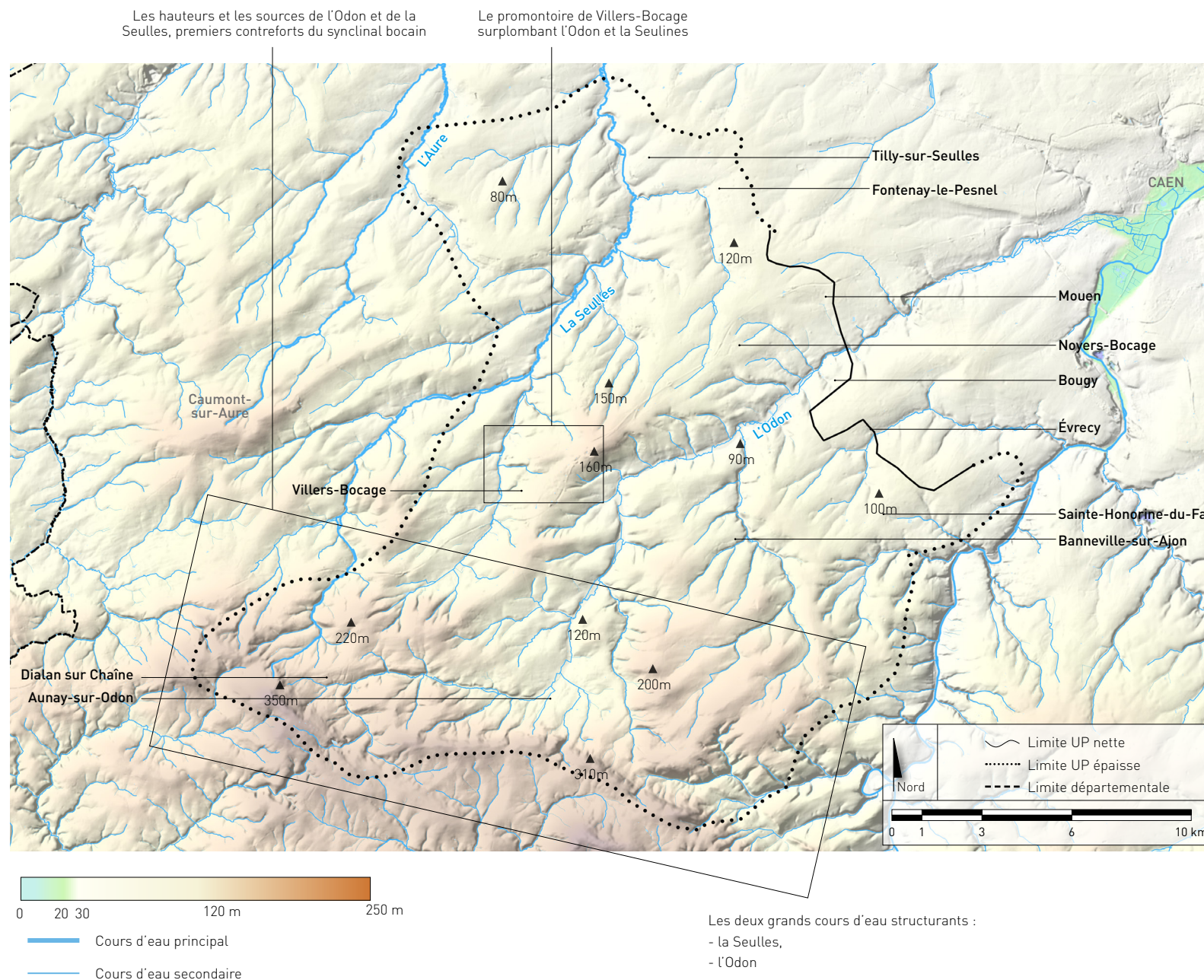
Le relief est particulièrement déterminant dans la construction des paysages de l'unité du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles.

D'une part, les vallées de l'Odon et de la Seulles structurent les paysages en formant trois grands plateaux collinaires au nord-est de l'unité, à une altitude d'une centaine de mètres en moyenne.

Au sud, le relief est plus complexe, marqué par les premières hauteurs du synclinal bocain, d'où s'écoulent de nombreuses sources qui dessinent un chevelu de petits cours d'eau. Ils constituent les premiers affluents de la Seulles et de l'Odon et forment de petites collines, accentuant la complexité du relief, parfois difficile à percevoir globalement. La frange nord des hauteurs boisées du Virois trace ainsi un repère paysager remarquable, s'élevant à environ trois cents mètres d'altitude.

Le relief a également déterminé la situation des regroupements urbains, dont les deux principaux sont installés de manière similaire, sur des promontoires situés entre deux cours d'eau.

Villers-Bocage s'élève à 160 mètres d'altitude, au centre de l'unité, bordé par la Seulles et l'Odon, et Aunay-sur-Odon s'est installé sur une petite colline à environ 120 mètres d'altitude, entre l'Odon et la Douvette.

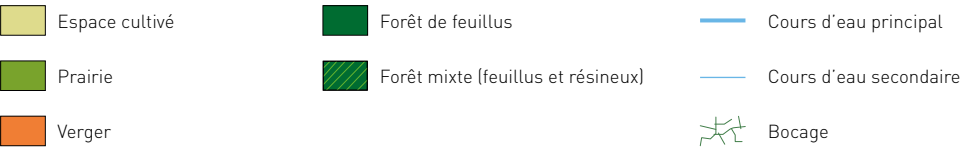
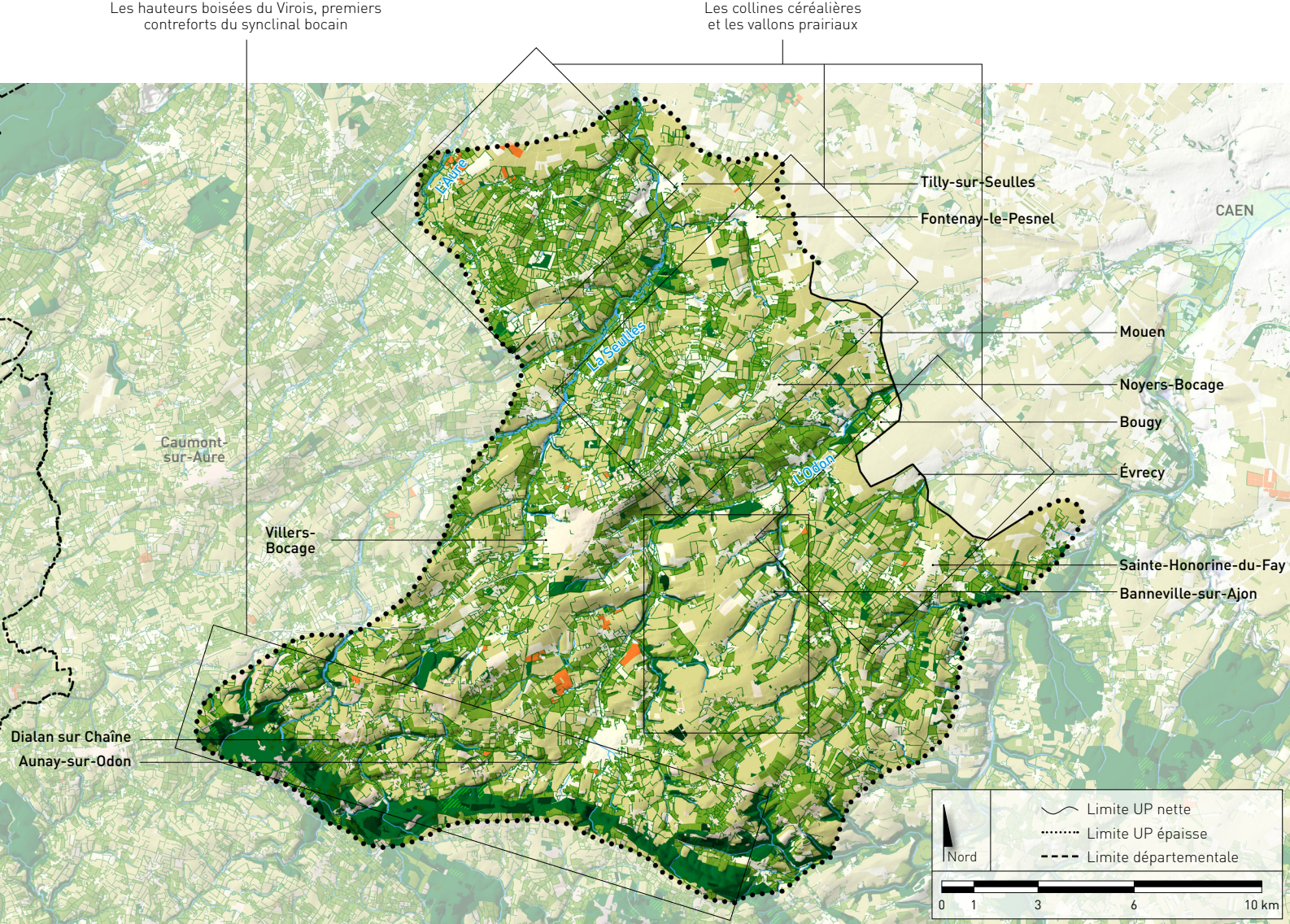


<https://lesmontsdaunay.fr/>

Le logo de la commune nouvelle. Les premières collines de l'unité paysagère rassemblent ses eaux avant d'entamer un chemin vers Caen puis vers la mer.

> Voir p.471

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



DES PAYSAGES DE PRAIRIES BOCAGÈRES INFLUENCÉS PAR LES GRANDES CULTURES

Les paysages de l'unité paysagère du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles sont structurés par un modèle agricole de polyculture/élevage, composé de prairies et de cultures de grandes productions de céréales et d'oléagineux principalement, à l'image des unités paysagères qui bordent la plaine de Caen.

Les paysages bocagers présentent un caractère confidentiel, la plupart du temps implantés dans les creux des petits vallons, dont les prairies encadrées de haies de chênes et de frênes majoritairement sont de taille plus réduite. À l'inverse, les parcelles de grandes cultures, dépourvues de haies séparatives, sont positionnées sur les hauteurs des plateaux collinaires, au sol calcaire, procurant un sentiment de grande ouverture, accentué par la proximité de l'openfield de la plaine de Caen.

Il est important de souligner le lien entre l'agriculture et la géologie. Les grandes cultures se trouvent principalement sur les sous-sols calcaires et le bocage sur les sous-sols gréseux et schisteux peu propices aux cultures.

La présence réduite des vergers

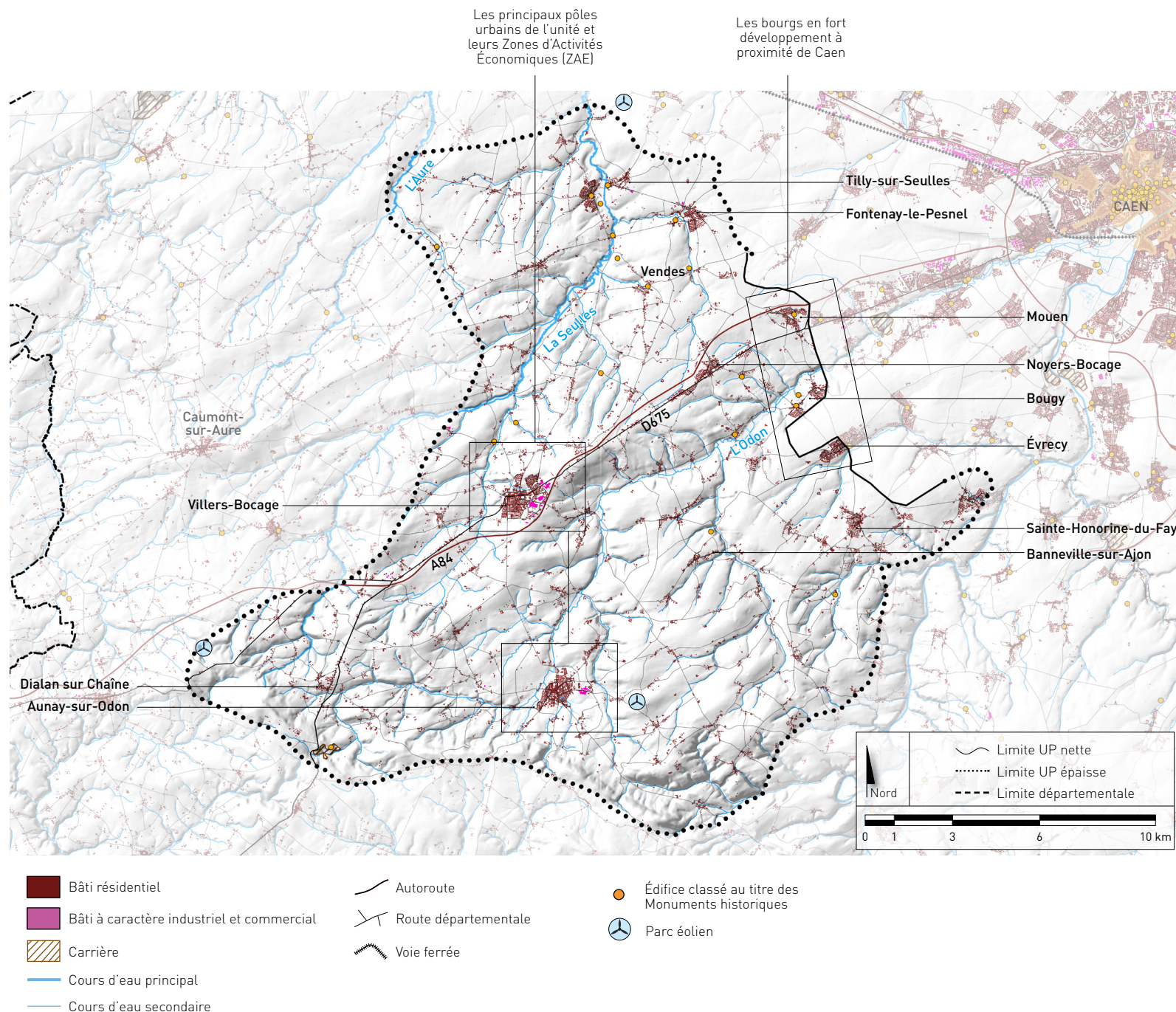
Territoire également connu pour la culture de la pomme, quelques vergers subsistent sous deux formes : les vergers traditionnels de hautes-tiges, aux parcelles enherbées souvent pâturées, attenantes aux exploitations et les vergers à caractère plus productif de basse-tige, aux parcelles plus denses en monoculture.

La plupart sont particulièrement visibles au nord de la commune des Monts d'Aunay (ville d'Aunay-sur-Odon), pourvus d'un caractère moderne, favorisant l'impression de l'influence de la grande production.

Une impression de boisement créée par le bocage et les hauteurs du Virois

Malgré une très faible présence de forêt ou de bois, les paysages de l'unité apparaissent relativement boisés, notamment par la présence des ripisylves et de la trame bocagère.

Cette perception est également favorisée par la visibilité des crêtes boisées du synclinal bocain et des hauteurs du Virois au sud de l'unité. Le sous-sol de grès schisteux aux portes du massif armoricain, plus acide plus pentu et plus élevé, est propice au développement des résineux dont les cimes se détachent des boisements et marquent nettement l'horizon.



UN HABITAT DISPERSÉ DANS LE BOCAGE ET GROUPÉ DANS LA PLAINE

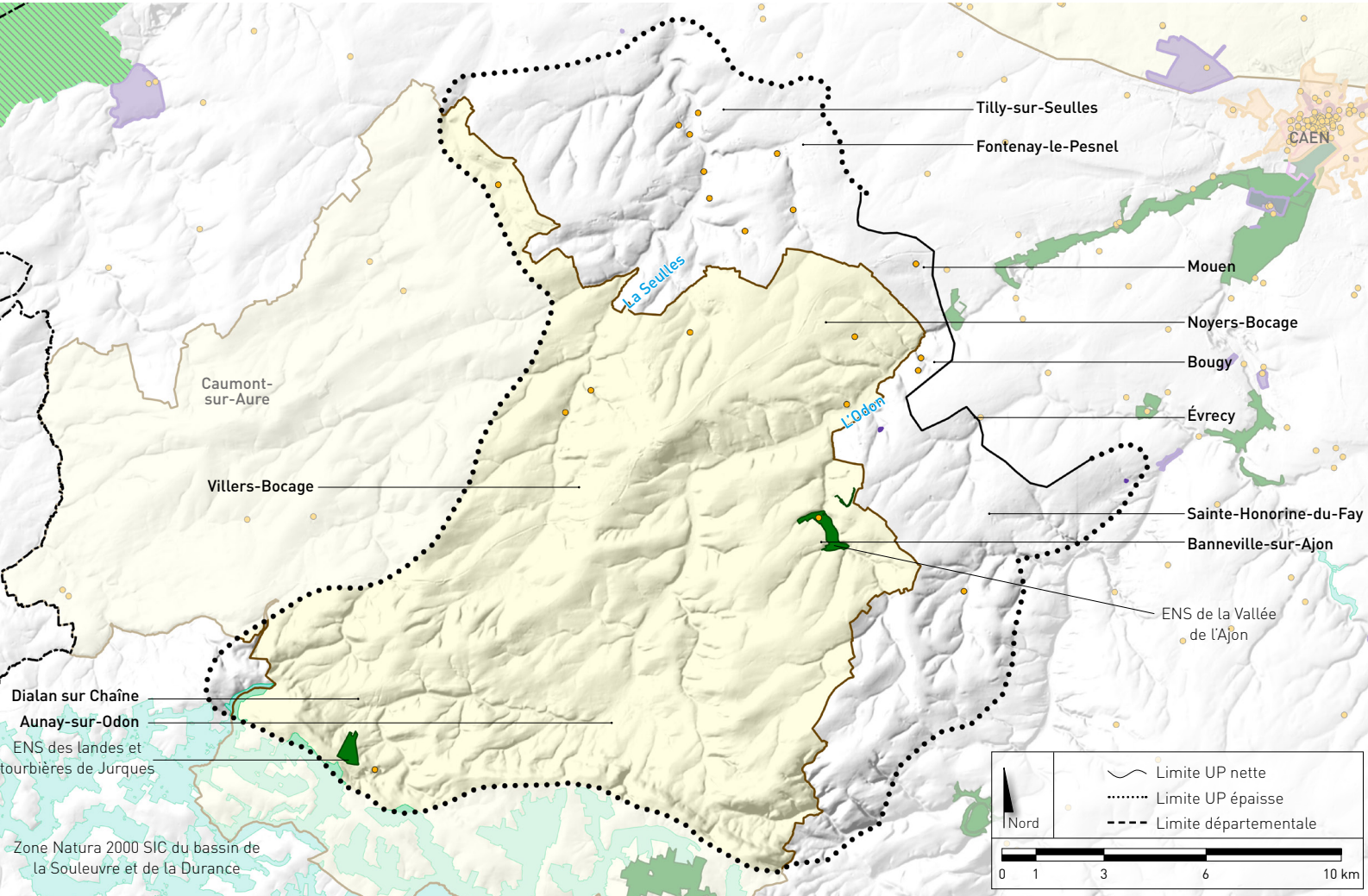
La concentration des bourgs et hameaux à proximité des cours d'eau, la plupart du temps à mi-pente pour profiter des caractéristiques géographiques locales (fonds de vallées, haut des collines et plateau calcaire et schisteux), illustre bien la logique d'implantation urbaine historique. De même, le long de la D675, qui longe l'autoroute, les extensions urbaines sous forme de lotissements marquent les paysages par le contraste de leur développement urbain et de leurs caractéristiques architecturales véhiculaires.

Sur le reste du territoire, le bâti rural, résidentiel et d'activité, est dispersé dans le bocage et groupé dans la plaine. La typicité des constructions s'observe dans le cœur des hameaux et à travers la présence de nombreux châteaux et propriétés prestigieuses. De nombreux moulins jalonnent les cours d'eau, marquant les paysages d'un caractère pittoresque et bucolique. L'habitat vernaculaire est souvent accompagné de résidences à l'architecture plus banale, contrastant avec l'architecture locale, aux abords des hameaux ou en extension des constructions isolées.

Hormis les deux pôles urbains historiques de Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon, à l'architecture issue de la période de reconstruction d'après seconde Guerre Mondiale, disposant chacun de leurs Zones d'Activités Économiques (ZAE), on observe des bourgs aux couronnes périurbaines composées de lotissements plus développées à l'approche de l'agglomération caennaise, comme Évrecy, le plus édifiant, ou encore Noyers-Bocage, Mouen et Mondrainville, Saint-Honorine-du-Fay.

Dans le nord-ouest de l'unité paysagère, l'influence du Bessin se fait ressentir, notamment par la présence de constructions caractéristiques (grands volumes en pierre calcaire blanche/toitures en ardoise), comme à Tilly-sur-Seulles ou à Hotot-les-Bagues.

Enfin, les paysages de l'unité paysagère sont également marqués par la présence de parcs éoliens, dont les éoliennes sont perceptibles depuis de nombreux points de vue en particulier sur les hauteurs au sud de l'unité.



Espace Naturel Sensible des landes et tourbières de Jurques

Cet ensemble, installé sur une vaste barre gréseuse culminant à 300-350 mètres, est constitué de quatre entités distinctes s’inscrivant dans un périmètre rectangulaire d’environ trois kilomètres sur deux. Il se caractérise par la présence de plusieurs types de landes :

- Landes hygrophile
- Landes méso-hygrophiles se rattachant aux «landes humides atlantiques septentrionales» du fait de l’absence de Erica ciliaris il s’agit d’un habitat d’intérêt communautaire, les «Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles».
- Lande méso-xérophile
- Lande haute

Le substrat, l’exposition et le climat sont à l’origine de la présence d’espèces végétales rares.
<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/250008475.pdf>

Espace Naturel Sensible de la Vallée de l’Ajon

L’Ajon et ses affluents représentent un linéaire d’environ 35 kilomètres de cours d’eau et ont un écoulement de direction sud nord. Le substrat est composé essentiellement de schistes et de grès briovériens. L’environnement paysager se caractérise par du bocage à grandes mailles à vocation culturelle.

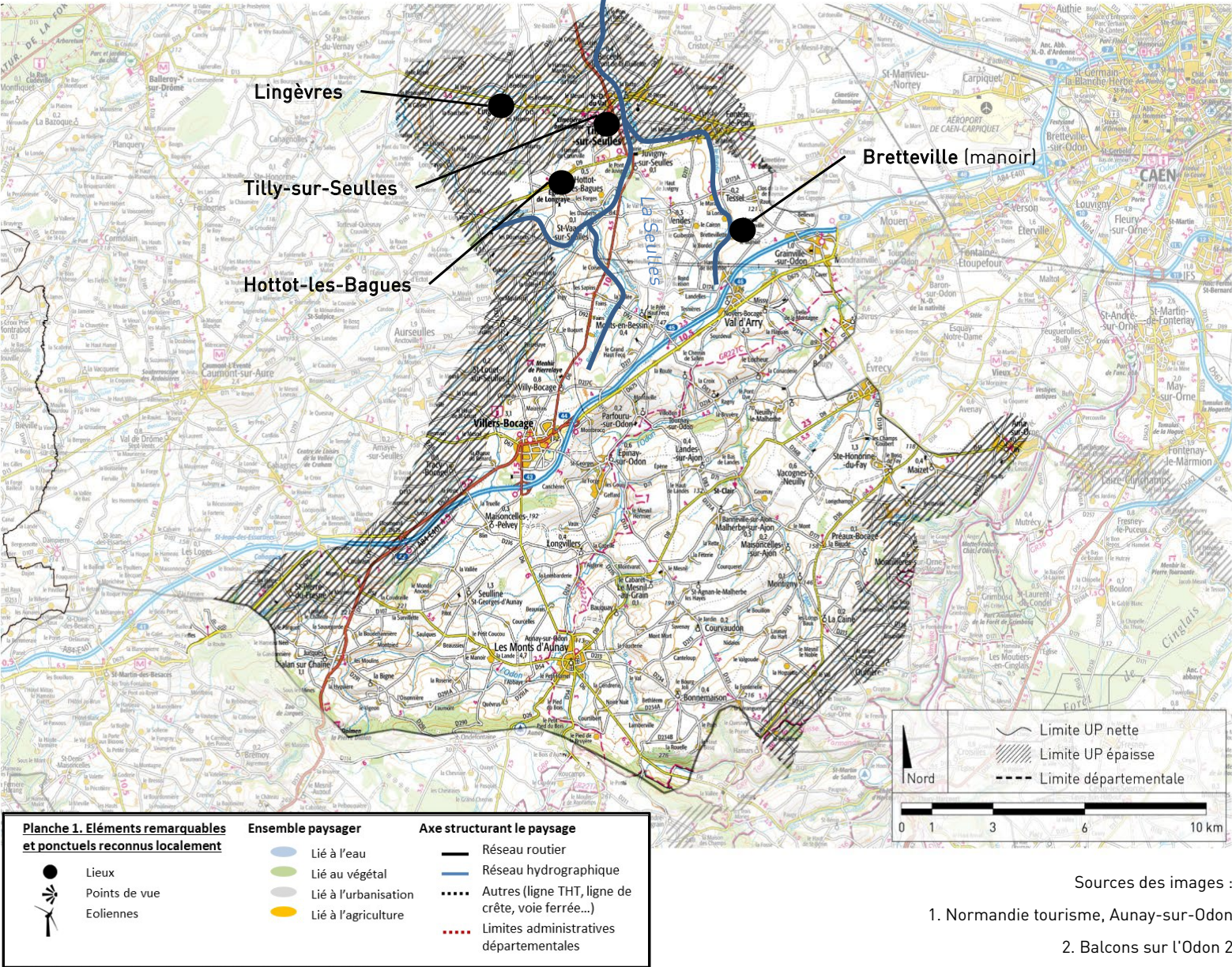
Les écoulements variés, les fonds pierreux et caillouteux et la bonne qualité des habitats favorise une faune piscicole intéressante. L’écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) est bien présente sur ces cours d’eau et la population de Truite fario (Salmo trutta fario) est fonctionnelle.

Plan de paysage du Pré-Bocage

Le plan de paysage du Pré-bocage, porté par la communauté de communes à partir de 2017, a eu pour objectif d’apporter des réponses aux grands enjeux du territoire. [...] Il permet d’enrichir les PLUi et favorise aussi la mise en œuvre d’autres actions complémentaires assurant la mise en place d’une réelle politique locale du paysage. [...] Le plan de paysage a été réalisé en concertation avec la population qui s’est matérialisée par différents temps d’échanges: ateliers participatifs, animation auprès des écoles, présentation publique et forum. [...]

Source : CC Pré-bocage intercom

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

La caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère s’organise dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers sur l’identification :

1. **De patrimoine bâti**, avec la citation des bourgs de Tilly-sur-Seulles, Lingèvres, Hottot-les-Bagues et du manoir de Bretteville, situé au nord de l’autoroute A84.
2. **Patrimoine naturel hydraulique**, avec l’évocation centrale de la Seulles et de ses marais.



1



2



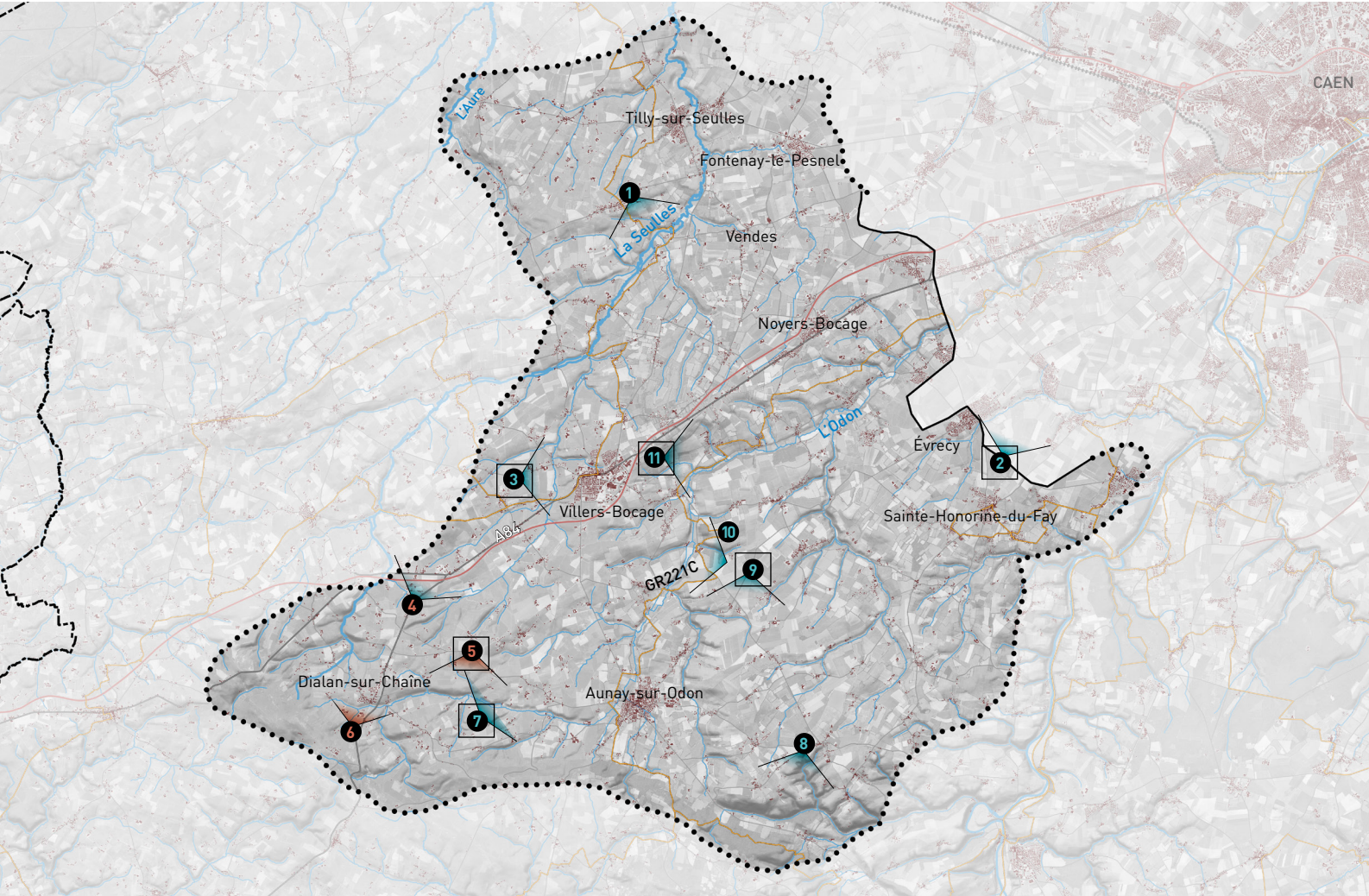
3

Sources des images :

1. Normandie tourisme, Aunay-sur-Odon
2. Balcons sur l’Odon 2
3. Balcons sur l’Odon 3

Exercice du photolangage : Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s’est plutôt porté sur la photo n°2, « qui permet de comprendre la dissonance qu’il y a dans l’intitulé qui parle de vastes horizons alors qu’il s’agit plutôt de paysages fermés et vallonnés ! »

- ①
Vue sur la vallée de la Seulles
- ②
Vue sur la zone de basculement vers Caen
- ③
Villers-Bocage, la ville en promontoire
- ④
Vue sur les paysages vallonnés au Sud (Michelin, 2024)
- ⑤
Vue sur les paysages vallonnés au Sud (Michelin, 2024 et plan de paysage)
- ⑥
Vue sur Dialan et les basculements de relief (Plan de paysage de Villers-Bocage)
- ⑦
La partie amont de la vallée de l'Odon
- ⑧
Vue sur les collines agricoles sans haies et les vallées aux versants bocagers
- ⑨
Colline du Champ de Douits et les hauteurs du Virois
- ⑩
Vue sur les hauteurs boisées et les éoliennes
- ⑪
La partie aval de la vallée de l'Odon



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagères
- Sentiers de randonnées (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)



Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité. D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

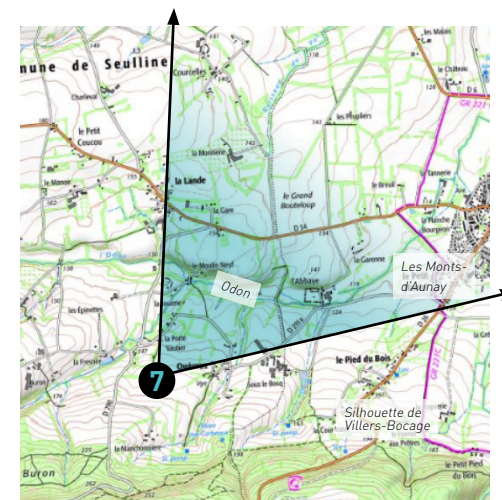
- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LES VUES SUR LES VALLONS BOCAGERS

7 La partie amont de la vallée de l'Odon



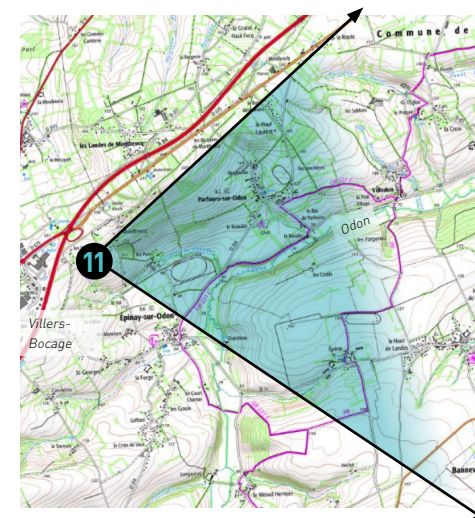
Le point haut de la butte de Laumont, sur la commune de Seulline, offre un des points de vue les plus lointains et les plus parlants de l'unité paysagère. Il raconte ses paysages, constitués de collines agricoles et de vallées bocagères, comme ici l'Odon, dans la partie proche de sa source. En arrière-plan, on observe la ville des Monts-d'Aunay dans sa cuvette et on aperçoit, plus loin, la ville de Villers-Bocage sur son promontoire.



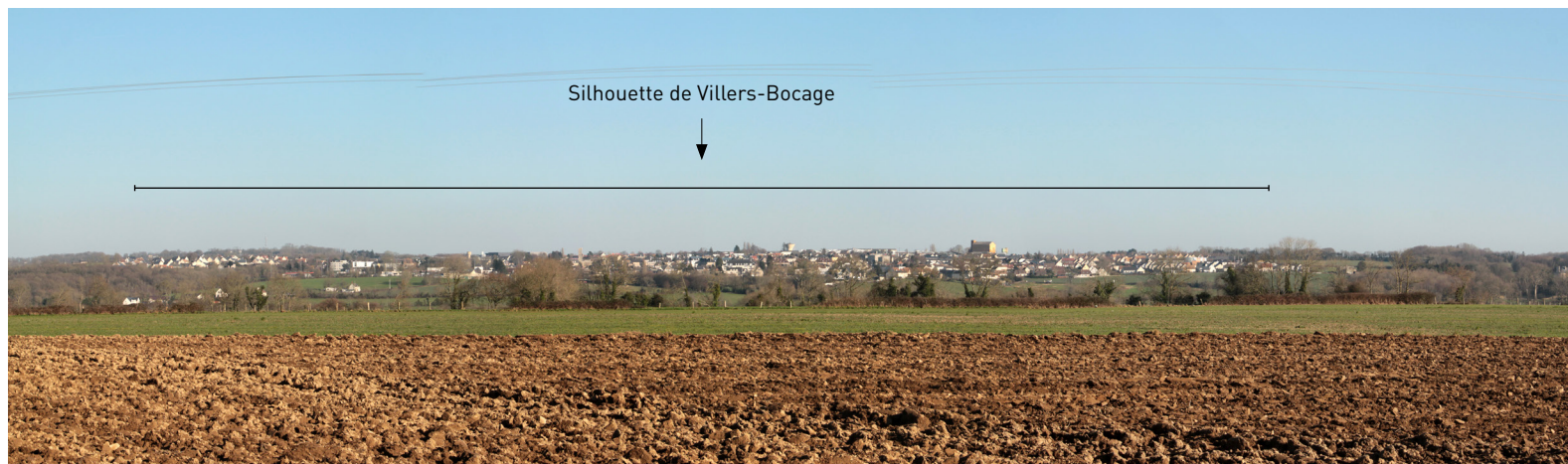
11 La partie aval de la vallée de l'Odon



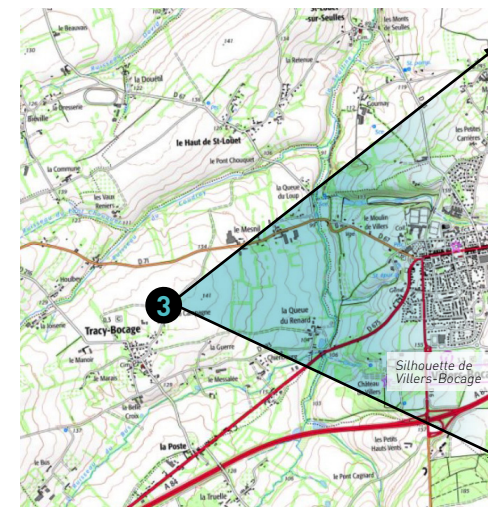
Plus bas, la vallée de l'Odon s'ouvre à nouveau par l'adoucissement des collines et la diminution du bocage, laissant la place à de larges parcelles de prairies permanentes aux vues privilégiées. Les vues permettent de suivre l'Odon, par sa ripisylve, le cordon boisé qui l'accompagne, et de voir les exploitations agricoles et les haras qui entretiennent ces paysages.



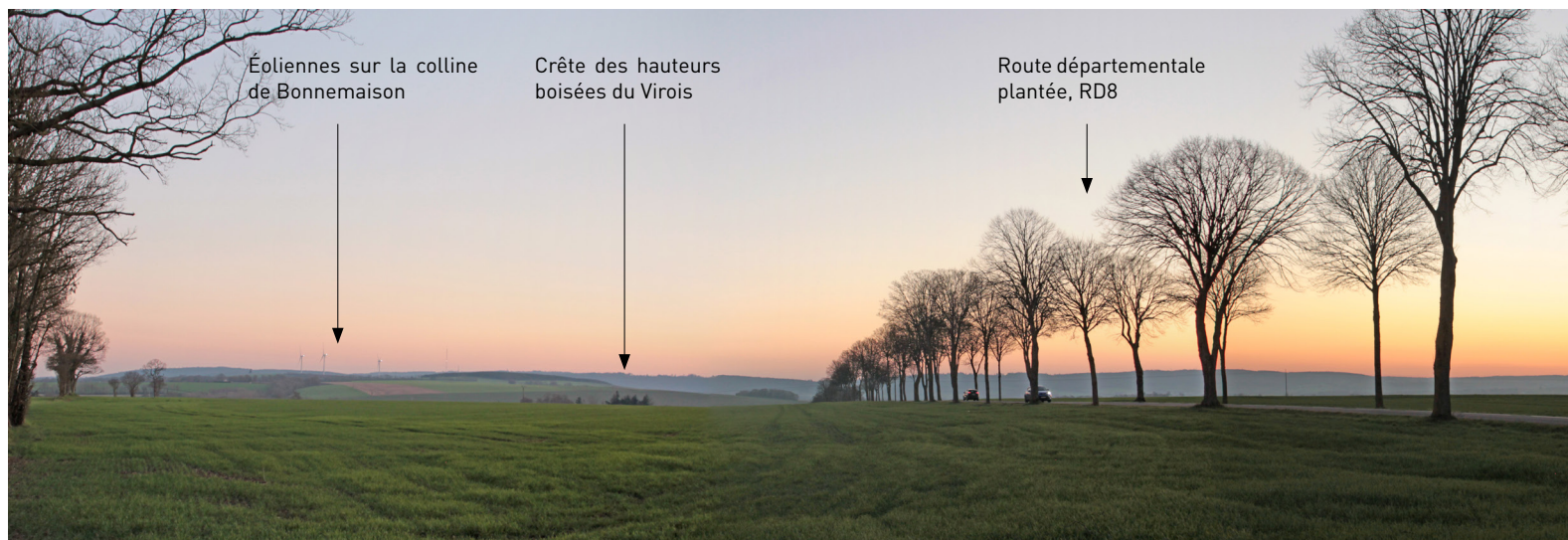
3 Villers-Bocage, la ville en promontoire



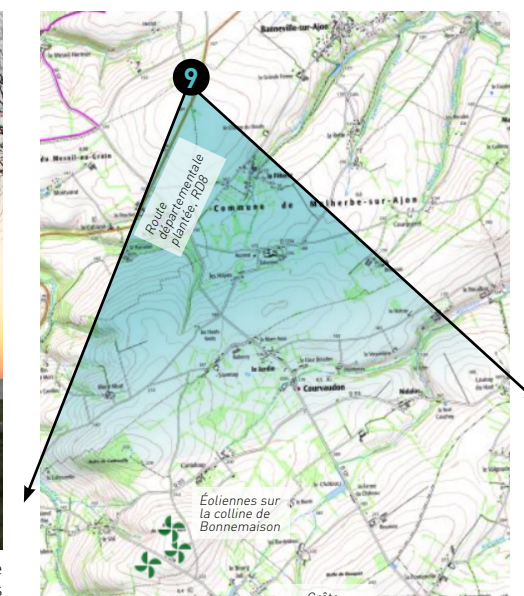
Depuis la butte de la commune de Tracy-Bocage, la vue s'élargit sur des champs ouverts aux limites lointaines, donnant à lire parfaitement la ville de Villers-Bocage sur son promontoire rocheux, son église principale et les différents tissus urbains qui la composent, ainsi que ses évolutions anciennes et récentes.



9 Depuis la colline du Champ de Douits, les hauteurs du Virois et les éoliennes de Bonnemaïson



Sur la colline du Champ de Douits, un des points hauts et centraux de l'unité paysagère, l'horizon est formé par la crête des hauteurs boisées du Virois, structure paysagère partagée entre les deux unités paysagères. Les éoliennes, très visibles, indiquent la colline de Bonnemaïson. Au coucher du soleil, la lumière met en valeur les prairies verdoyantes et les alignements d'arbres le long des routes.



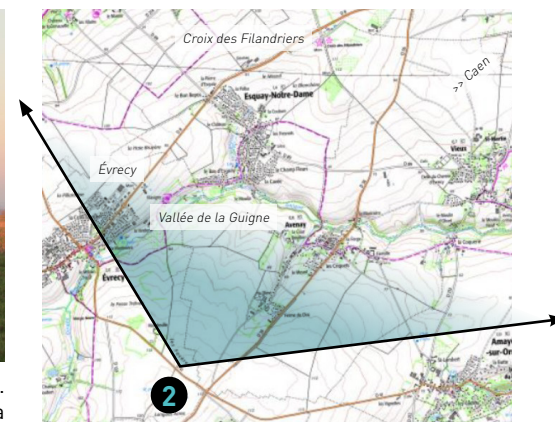
>>> Crête des hauteurs boisées du Virois

REGARDER AU-DELÀ, LES LIMITES PAYSAGÈRES DE L'UNITÉ

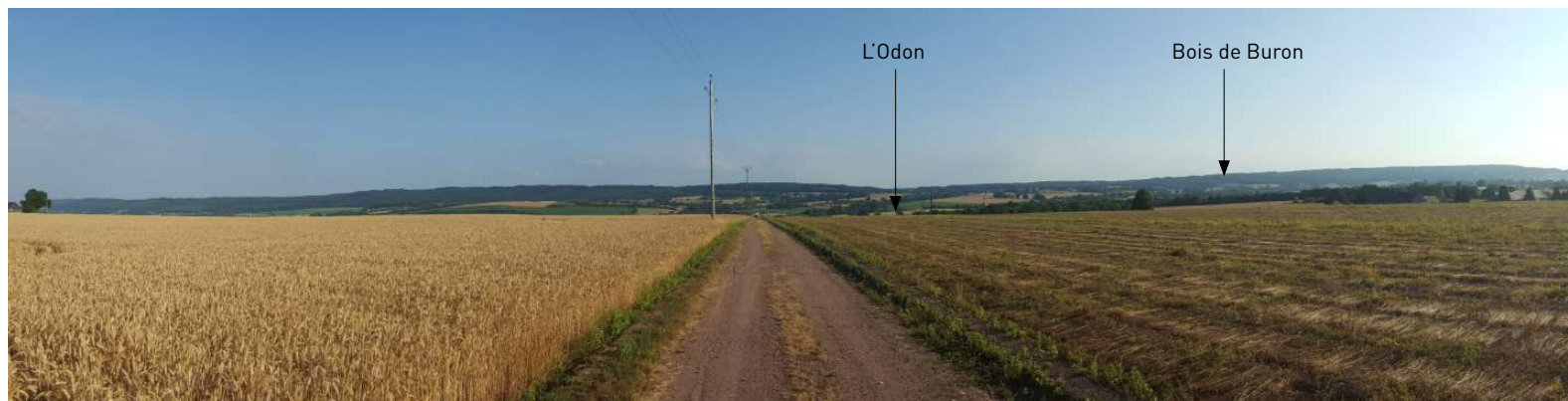
2 Vue sur la zone de basculement vers Caen



Une des caractéristiques de l'unité paysagère est d'être composée de paysages bocagers aux horizons proches, à l'ouest, et de paysages d'openfield très ouverts, à l'est. Ici, le point de vue se situe sur la limite nord-est de l'unité paysagère, en direction des paysages de la plaine de Caen. On constate la faible présence de végétation et la grande ouverture du paysage, permettant d'observer les ondulations de la plaine de Caen et l'agglomération caennaise au loin.

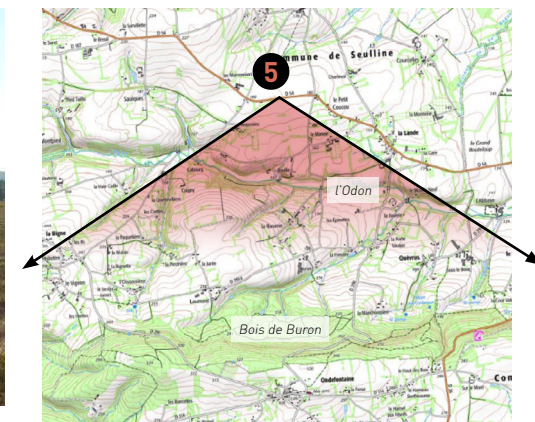


5 Vue sur les paysages vallonnés au Sud (Michelin, 2024 et plan de paysage)



Ce point de vue situé à l'est du territoire, orienté vers le sud, est un des points de vue remarquables du secteur. On observe le haut des collines très ouvert, offrant un horizon lointain formé par la limite paysagère sud de l'unité, partagée avec sa voisine : le coteau des hauteurs boisées du Virois.

Photo issue du plan de paysage : Fig. 33 Crête boisée du synclinal bocain depuis le plateau cultivé de Saint-Georges-d'Aunay [Seulline].





C

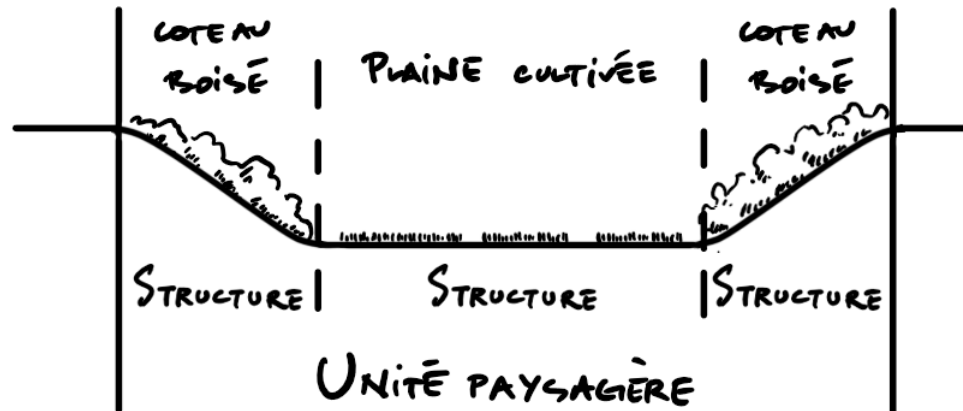
STRUCTURES PAYSAGÈRES

Villers-Bocage.

- Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



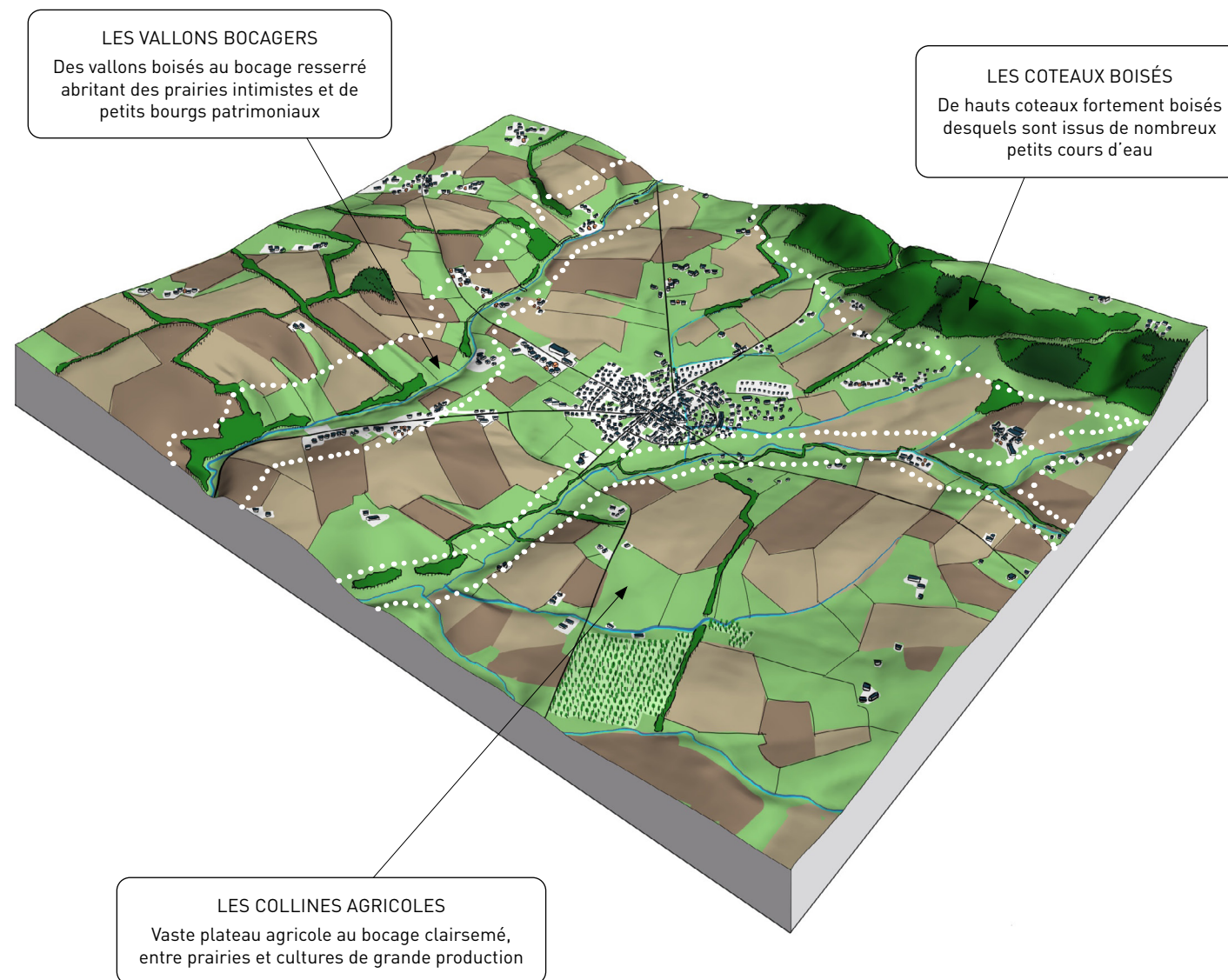
La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.



L'unité paysagère du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles présente trois grandes structures paysagères.

Les collines agricoles, composantes d'un grand plateau collinaire, sont le support d'activités agricoles, réparties entre prairies pâturées ou fourragères, cultures céréalières de grande production ou destinées au fourrage et vergers. Les parcelles de taille variable sont séparées par des haies bocagères plus ou moins régulières et plus denses à l'ouest qu'à l'est, où elles apparaissent sporadiquement ouvrant de vastes horizons. L'habitat est dispersé : le bâti semble de nature diversifiée, mêlant exploitations agricoles, majoritaires, et résidences individuelles.

Les collines sont formées par de nombreux cours d'eau de petite taille, affluents de la Seulles ou de l'Odon, qui représentent de nouvelles structures paysagères. Leurs vallons sont principalement occupés par des prairies au caractère intimiste, au sein desquels s'insèrent parfois de grandes cultures. Un bocage resserré maille les vallons, aux paysages parfois fermés par de petits boisements, parfois ouverts par les villages en bordure de plateau au caractère patrimonial qui les rythment.

Les horizons sud/sud-est s'élèvent au-dessus des collines, indiquant les limites de l'unité, formés par les coteaux boisés de feuillus et de résineux plus ou moins abrupts des hauteurs du Virois et de la rive gauche de l'Orne et ses affluents.

On peut donc distinguer les trois structures suivantes :

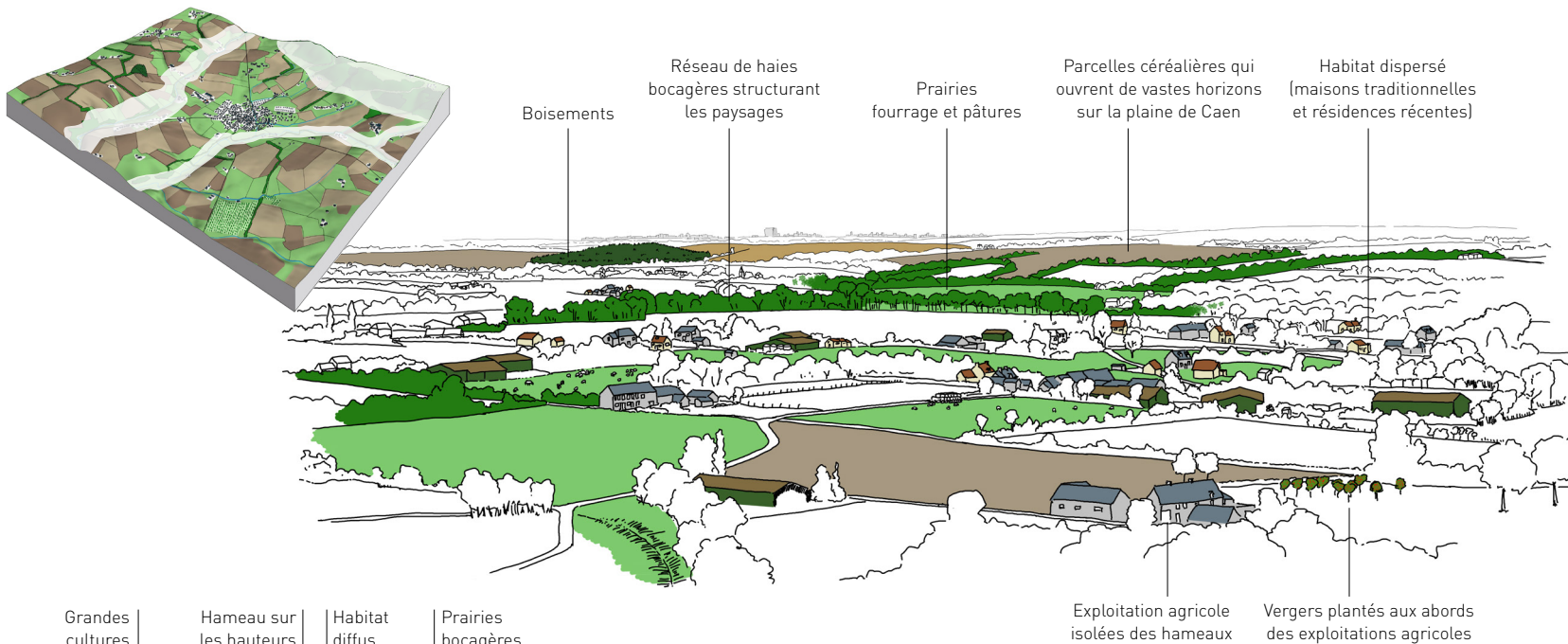
- Les collines agricoles
- Les vallons bocagers
- Les coteaux boisés

LES COLLINES AGRICOLES

PAYSAGES COMPOSITES AGRICOLES ET PÉRIURBAINS

Les paysages des collines agricoles sont des paysages plutôt ruraux, ponctués par des motifs urbains ou périurbains. Les ondulations arrondies des collines apportent aux paysages une douceur et une récurrence. Au fil des variations topographiques, les motifs se répètent et façonnent les paysages :

- La succession de haies forme un réseau arboré qui trame et organise les paysages, notamment dans les parties méridionales et septentrionales de l'unité. Les haies bocagères offrent un écrin aux prairies, aux vergers et aux parcelles labourées.
- Les parcelles de cultures céréalières créent de vastes paysages ouverts sur des horizons lointains, notamment dans la partie nord de l'unité.
- L'habitat diffus crée un effet de paysage habité. Les collines agricoles sont ponctuées de maisons traditionnelles, en pierre et de maisons récentes, en parpaings.
- Les exploitations agricoles sont de grandes fermes isolées des hameaux, situées en points hauts des collines.
- Les villages de la partie nord de l'unité, sont aussi situés sur les points hauts des collines, comme Villers-Bocage.



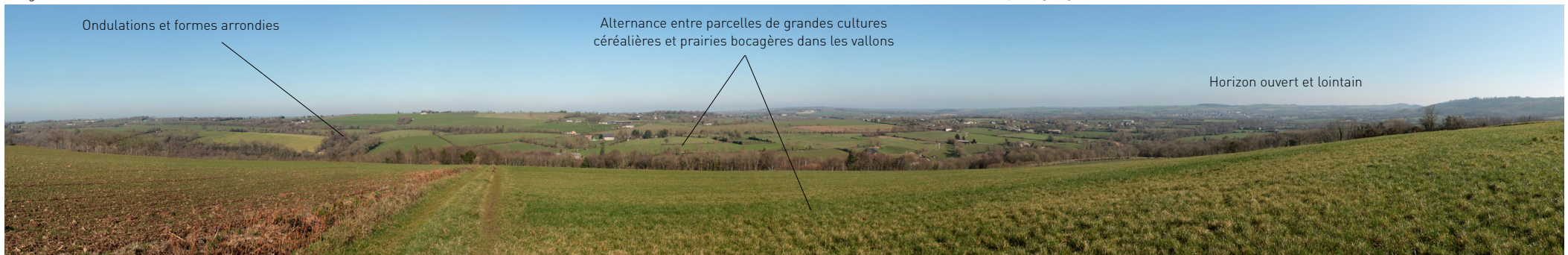
Des paysages agricoles collinéens aux motifs multiples. Feugerolles-sur-Seulles.



Ferme isolée entourée par son verger. Villy-Bocage.



Rue centrale de Villers-Bocage : alignement de façades issues de la Reconstruction, ouverte sur le paysage agricole des collines.



Des paysages agricoles aux formes galbées. Seulline.



Paysages bocagers aux ambiances confidentielles principalement présents en partie ouest de l'unité (Hotot-les-Bagues).



Paysages céréaliers, ouverts sur un horizon lointain, principalement présents en partie est de l'unité (Malherbe-sur-Ajon).



Paysages agricoles habités caractérisés par des constructions diffuses sur les hauteurs des collines (Seulines).



Montigny, hameau caractéristique des paysages de l'unité, aux constructions denses en calcaire, grès et schiste et aux toitures d'ardoise, ceinturé par des prairies, en haut de la pente.



Le bourg d'Evrecy marque la limite avec l'unité de la plaine de Caen. Sa proximité se fait ressentir par la présence de nombreuses constructions contrastant avec les caractéristiques architecturales locales et la couverture du coteau remontant jusque sur le plateau, en rupture avec les caractéristiques urbanistiques de ce territoire.

ENTRE TRAMES ARBORÉES ET HORIZONS OUVERTS LOINTAINS

Façonnés par les activités agricoles et caractérisés par les ondulations du relief collinéen, les paysages sont harmonieux et homogènes à l'échelle de l'unité. Ils offrent cependant différentes situations paysagères, entre paysages intimistes dans un bocage dense et paysages colorés et géométriques dans les vastes parcelles céréalières.

La partie ouest est caractérisée par des paysages principalement bocagers structurés par le motif de haie.

La partie est se caractérise par des paysages de grandes cultures de type « openfield » structurés les reliquats de haies, les fossés en limites de parcelles et les grandes ouvertures sur les horizons lointains.

HAMEAUX ET EXPLOITATIONS INSTALLÉS SUR LES SOMMETS DES COLLINES

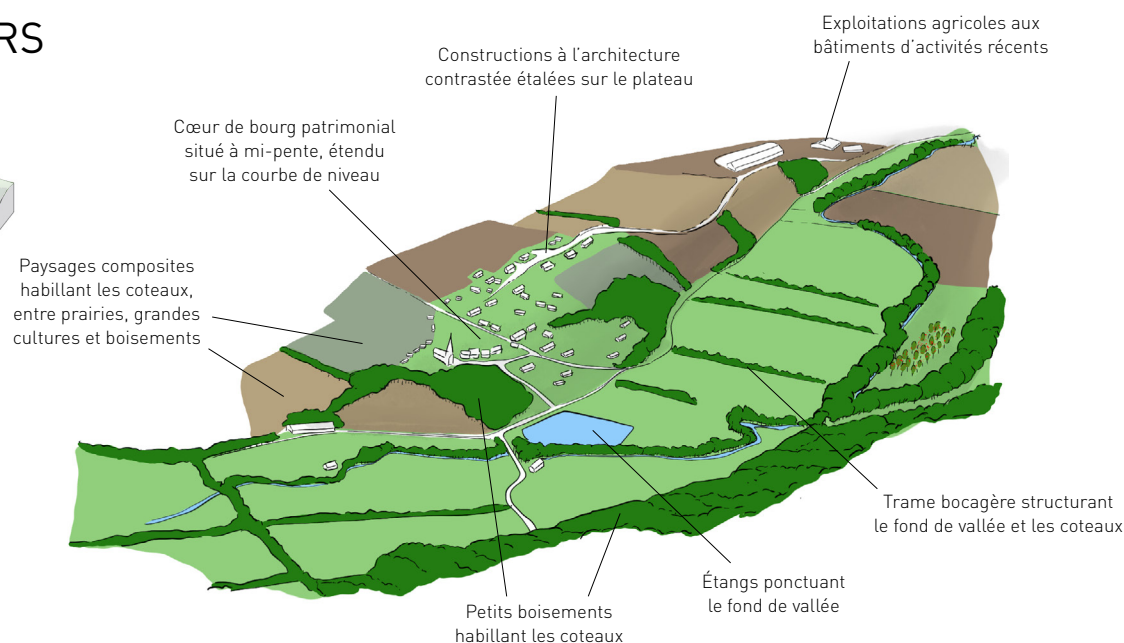
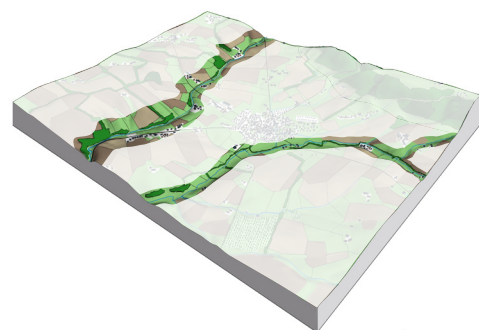
A l'échelle de l'unité, les villages sont situés en rebord de plateau et à mi-pente dans les vallons (structure paysagère détaillée pages suivantes). Cependant, les paysages des collines agricoles sont habités. Dans cette structure paysagère, l'habitat présente deux caractéristiques principales :

- Le caractère diffus : les paysages sont ponctués par de nombreuses constructions résidentielles et d'exploitation : fermes isolées, maisons d'habitation récentes implantées le long des routes.

- L'implantation des constructions sur les parties planes, en haut des collines, visibles de loin.

Au niveau de l'architecture, les constructions présentent des typologies différentes, formes, matériaux de façades et de toitures diversifiés (grands volumes en pierre calcaire blanche/ toitures en ardoise).

LES VALLONS BOCAGERS



Structures paysagères

DES PAYSAGES BOCAGERS PATRIMONIAUX AU FIL DE L'EAU

La découverte des paysages des vallons bocagers se fait au fil de l'eau. Les rivières entraînent avec elles un ensemble de motifs paysagers qui tranchent dans les paysages des collines agricoles environnantes.

- Des coteaux marqués, hauts de 60/70 mètres environ,
- Une trame bocagère dense,
- Une ripisylve épaisse formant un écrin autour du cours d'eau,
- Des prairies verdoyantes,
- Des cœurs villages implantés à mi-pente,
- Des éléments patrimoniaux, moulins et biefs en fond de vallées, châteaux souvent situés plus haut sur les pentes,
- Des extensions pavillonnaires construites sur les hauteurs, contrastant avec les caractéristiques locales, visibles de loin.

Le territoire est traversé par deux rivières structurantes prenant leurs sources dans les hauteurs boisées : la Seulles, s'écoulant vers le nord et l'Odon s'écoulant vers l'est. Elles sont bordées de prairies verdoyantes, qui teignent les paysages d'une ambiance rurale reposante.

Les paysages sont jalonnés de nombreux éléments patrimoniaux. Châteaux et moulins ponctuent les paysages des coteaux et des fonds de vallons en leur conférant un caractère pittoresque. Les châteaux apparaissent comme des éléments prestigieux, témoins d'un passé riche et les moulins installés dans les méandres racontent le lien avec la rivière et ses pratiques.



Cours de l'Odon et sa ripisylve, plaine de l'Odon et prairie pâturée ou fourragère, bourg sur le coteau.



Cœur de bourg à caractère patrimonial situé à proximité de l'Odon, longé par les biefs qui alimentent les moulins. Constructions en pierre calcaire complétées par le grès ou le schiste.



Les vallons transversaux aux cours d'eau structurants sont souvent épargnés par la dynamique d'urbanisation, ménageant de petites combes aux paysages bucoliques, où quelques fermes, moulins, églises ou chapelles et bâtiments d'exploitation se regroupent en gardant une certaine distance.



En fond de vallée, ou profitant des vues sur les coteaux, les châteaux apparaissent régulièrement dans les vallons bocagers. La Queue du Renard - Tracy Bocage.



Les vallons bocagers présentent des paysages à caractère intimiste, produisant des scènes paysagères relativement fermées, aux horizons proches. Les chemins creux bordés de hêtres et les vergers de haute-tiges pâturées favorisent le sentiment d'intimité, la perception bucolique et pittoresque. Aunay-sur-Odon.



Les vallons peuvent se percevoir à différentes échelles et produire des sentiments variés. Ici, depuis les hauteurs des coteaux, à l'échelle du vallon, la perception est panoramique, la vue plus ouverte et l'horizon plus lointain. Aunay-sur-Odon.



En sillonnant les chemins creux, on découvre les hameaux pittoresques à caractère patrimonial, valeur paysagère de l'unité. Banneville-sur-Ajon.



Le village de Landes-sur-Ajon est caractéristique des bourgs de l'unité : à mi-pente, développé sur une courbe de niveau. On lit très bien les deux types de tissus urbains, de maisons individuelles densément regroupées et de maisons plus étalées, aux caractéristiques architecturales banalisées.



Situation de belvédère sur un chemin à mi-pente, commune de Parfouru-sur-Odon.

DES FONDS DE VALLÉES INTIMISTES

Les paysages des fonds de vallées, verdoyants et intimistes forment un cadre bucolique. Les terres planes, souvent inondées ou humides permettent une biodiversité riche et le maintien des écosystèmes variés.

Certains arbres isolés forment des repères dans le paysage, des silhouettes remarquables qui s'imposent dans les paysages des fonds de vallons.

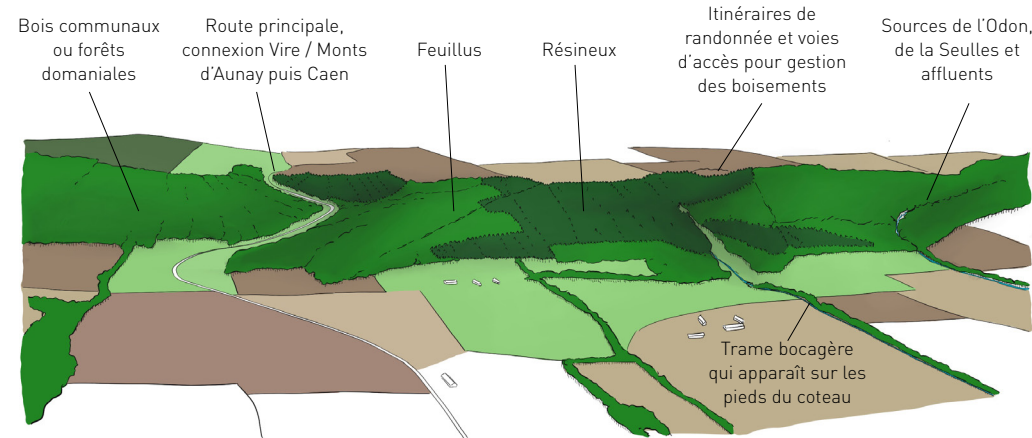
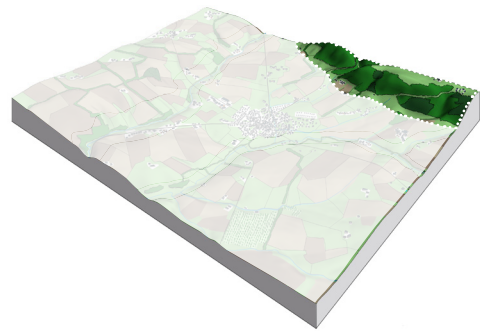
DES COTEAUX BOISÉS OU URBANISÉS

Les paysages des vallons sont bordés par des coteaux marqués dessinant une toile de fond. Selon l'exposition au soleil, les possibilités de mise en culture et la proximité aux axes de communication, les paysages de coteaux sont boisés, cultivés ou urbanisés. Les coteaux les plus urbanisés sont ceux qui se situent dans la partie nord et est de l'unité, à proximité de Caen et de l'autoroute A84.

DES SITUATIONS BELVÉDÈRES PRIVILÉGIÉES

Souvent construites en point haut, longeant la ligne de crête, les routes rurales ou chemins trament le territoire des vallons et créent des situations privilégiées pour observer les vues dégagées sur les paysages.

LES COTEAUX BOISÉS DES HAUTEURS DU VIROIS



UN REPÈRE PAYSAGER VISIBLE DE LOIN

Les coteaux boisés des hauteurs du Virois forment une chaîne s'étirant de l'ouest vers l'est avec un versant très abrupt, de hauteur régulière (environ 150m), exposé nord.

Ces coteaux schisteux, aux fortes pentes sont inaptes à l'agriculture et aux constructions. Ils sont recouverts de boisements denses et constituent un repère pour toute la partie sud du territoire. Les paysages environnants, ouverts des collines agricoles, offrent des vues lointaines sur les paysages de coteaux.

UN ÉCRIN BOISÉ POUR LES SOURCES DE L'ODON ET DE LA SEULLES

Étendus sur une largeur d'environ 3km, les paysages intérieurs des coteaux sont boisés et forment un écrin à plusieurs sources des rivières qui s'écoulent vers le nord et irriguent les paysages des collines agricoles et vallons bocagers. Les coteaux constituent la ligne des partages des eaux et les points hauts des bassins versants de la Seulles et de l'Odon. D'autres petits ruisseaux prennent leur source sur les coteaux et alimentent les deux rivières principales.

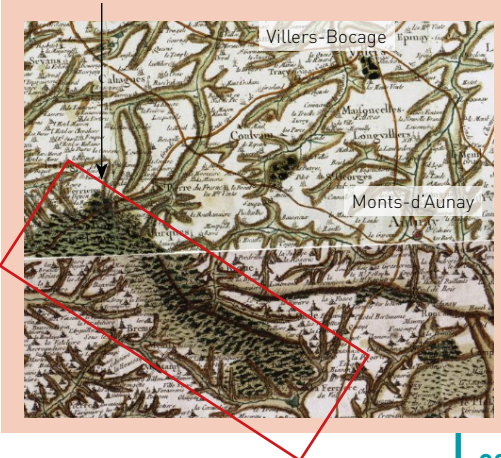


LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Permanence du coteau boisé dans l'histoire

Les coteaux boisés sur les hauteurs du Virois présentent une permanence et structuraient déjà les paysages au 17ème siècle car ils sont représentés sur la carte de Cassini.

Les coteaux boisés



Les paysages des sources de l'Odon. Ondefontaine.



Les paysages forestiers traversés par quelques axes routiers. Forêt domaniale de Valcongrain.



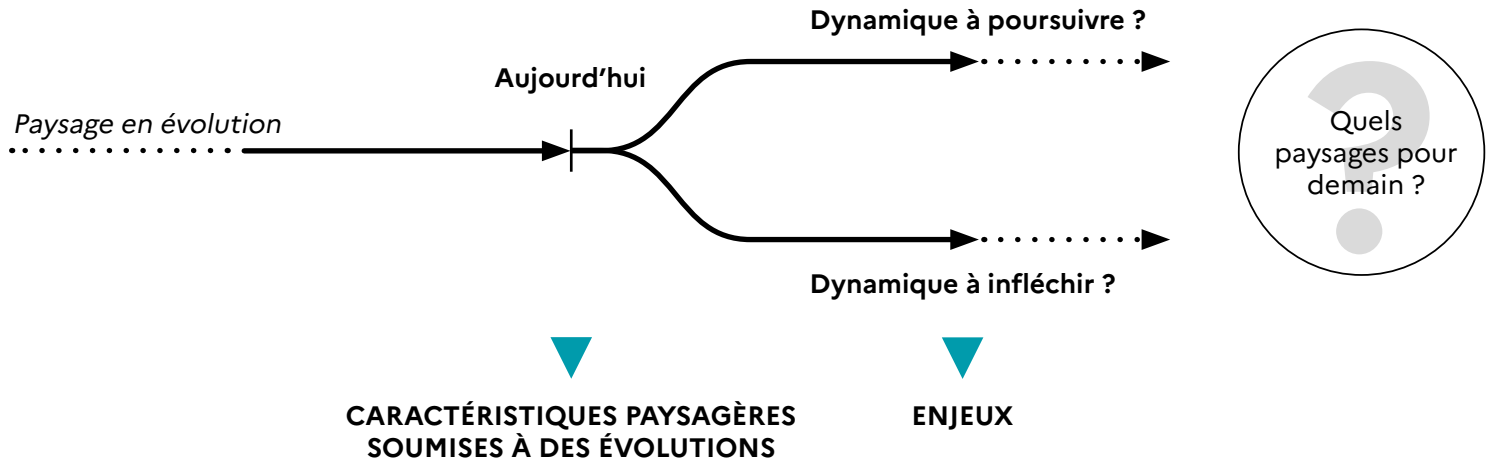
D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Landes-sur-Ajon.

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : A18, A21, A23. Un total de **26 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A28, A26. Un total de **36 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

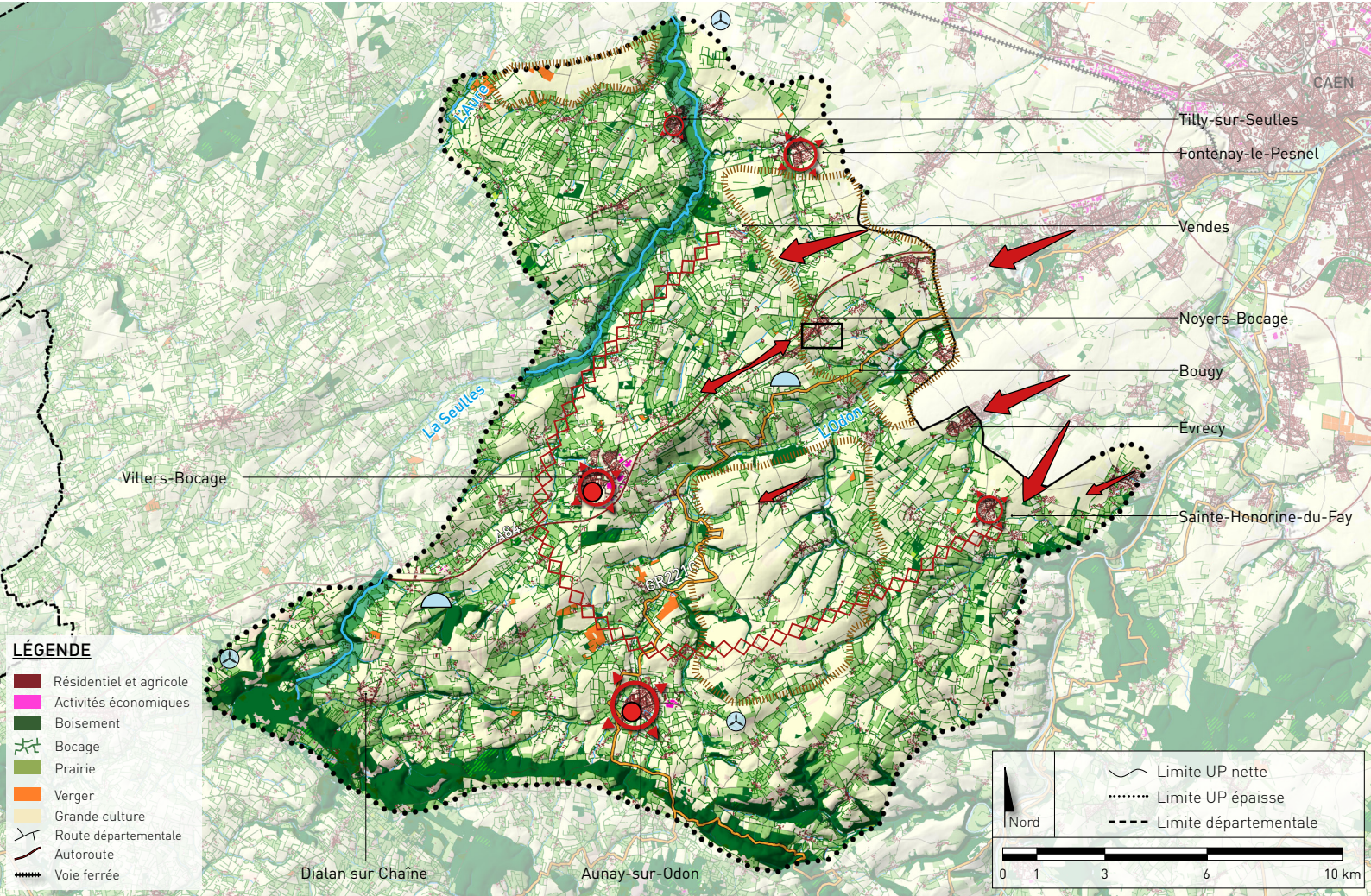
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Urbaine :

- Développement de l'urbanisation existante, étalement urbain plus marqué dans la partie nord et est du territoire, jusqu'à Villers-Bocage,
- Extension et densification des zones d'activités de Villers-Bocage et des Monts-d'Aunay,
- Dynamique «double» d'étalement et de densification des pôles urbains principaux de l'unité paysagère : Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon et valorisation des centre-bourgs,
- Implantation d'éoliennes à l'est des Monts d'Aunay.

Agricole et environnementale :

- Ouverture des paysages à l'est de l'unité : progression de l'agriculture de grande production depuis la plaine de Caen, diminution du linéaire de haies,
- Sauvegarde des boisements et des haies, et épaississement des ripisylves dans les vallées transversales de la Seulles et de l'Odon,
- Implantation des méthaniseurs privés.

Projets locaux :

- Mise en place du plan de paysage par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom :
- Accompagner la mutation de l'agriculture et la valorisation des paysages,
- Valoriser les points de vue,
- Etc.

Urbanisation

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire
- Limite de l'influence de l'agglomération caennaise

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

Énergie

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Parcs éoliens
- Méthaniseurs industriels/agricoles

Mobilité

- Valorisation des voies vertes/GR

Boisements

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Épaississement des ripisylves et enrichissement des versants (lacs et rivières)

Agricoles

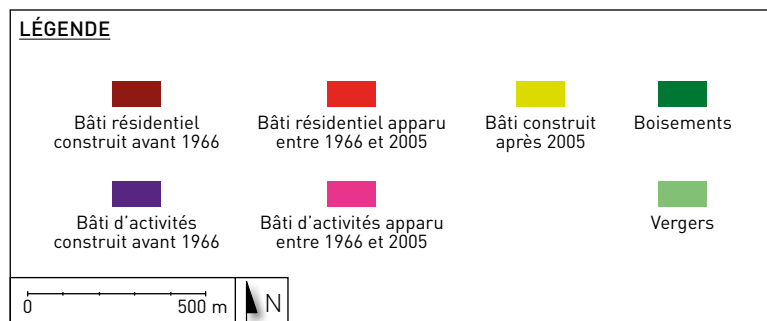
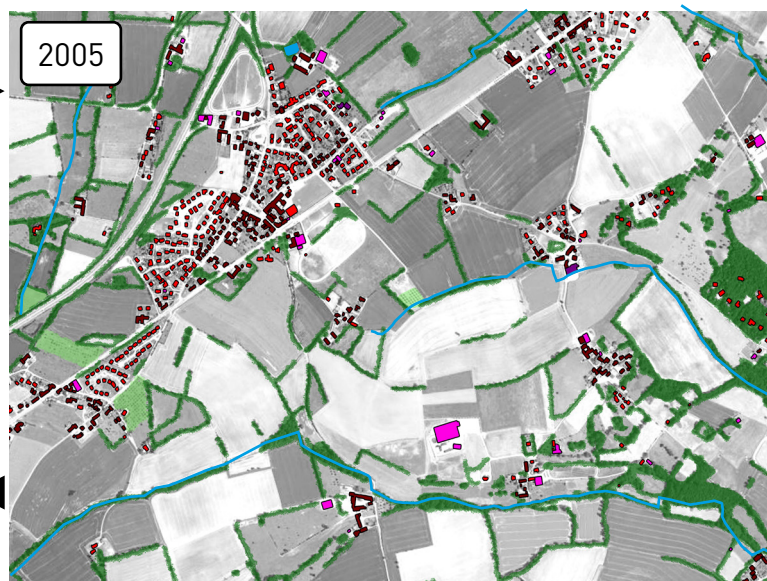
Dynamiques principales (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages
- Cadrage des reconductions (pages suivantes)

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « les labours ont repris une avancée vers le sud-ouest »
- « les haies négligées deviennent discontinues [...] par l'extension de la banlieue caennaise »
- « maintien du cadre bocager et des bois qui s'y trouvent (fermes équestres, élevages d'ânes, anciens moulins, lieux de restauration, circuits pédestres) ».



Noyers-Bocage est un bourg enclavé entre la RD 675 et l'A84, créée entre 1966 et 2005. La pression urbaine de Caen se fait fortement ressentir à l'approche de ces voies de communication. Il s'agit d'un exemple marquant des évolutions paysagères récentes.

Évolutions de l'urbanisation

1966 : Bien que la structure urbaine soit peu dense, on lit nettement la logique d'implantation historique : les hameaux de Noyers-Bocage, aux constructions groupées, sont surtout implantés autour du bourg et se distinguent nettement.

2005 : De nombreux lotissements de constructions individuelles se sont développés, participant au fort étalement urbain du bourg. Le bourg s'est développé le long de la RD. Au-delà, les coupures d'urbanisation subsistent. Les hameaux se sont également développés, par la création de bâtiments d'activités et de résidences, attirés par la création de l'A84.

2020 : L'autoroute et la départementale sont devenues les fils conducteurs de l'urbanisation. Les constructions résidentielles ont comblé les dents creuses entre les hameaux existants. Quelques bâtiments agricoles ont été construits dans les parcelles agricoles.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1966 : Les haies sont nombreuses, formant un bocage dense homogène. Des vergers accompagnent les cultures et les prairies.

2005 : Le linéaire de haies bocagères a fortement diminué. Les vergers ont quasiment disparu et les parcelles cultivées se sont agrandies.

2020 : La dynamique du bocage semble s'être stabilisée depuis 2005, malgré la disparition de quelques haies encore même si quelques vergers perdurent encore aujourd'hui.

> Une forte dynamique d'urbanisation est notable sur le secteur de Noyers-Bocage, encore active entre 2005 et 2020 bien que ralentie. L'implantation de l'A84 a favorisé le développement des résidences individuelles en lotissements.

> Les paysages sont banalisés par l'agriculture et les vues s'ouvrent face aux cultures céréalières.

>> Le paysage paraît avoir subi les évolutions majeures avant 2005, dégradant les paysages et leur conférant, aujourd'hui encore, un caractère périurbain tendant à se banaliser.

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

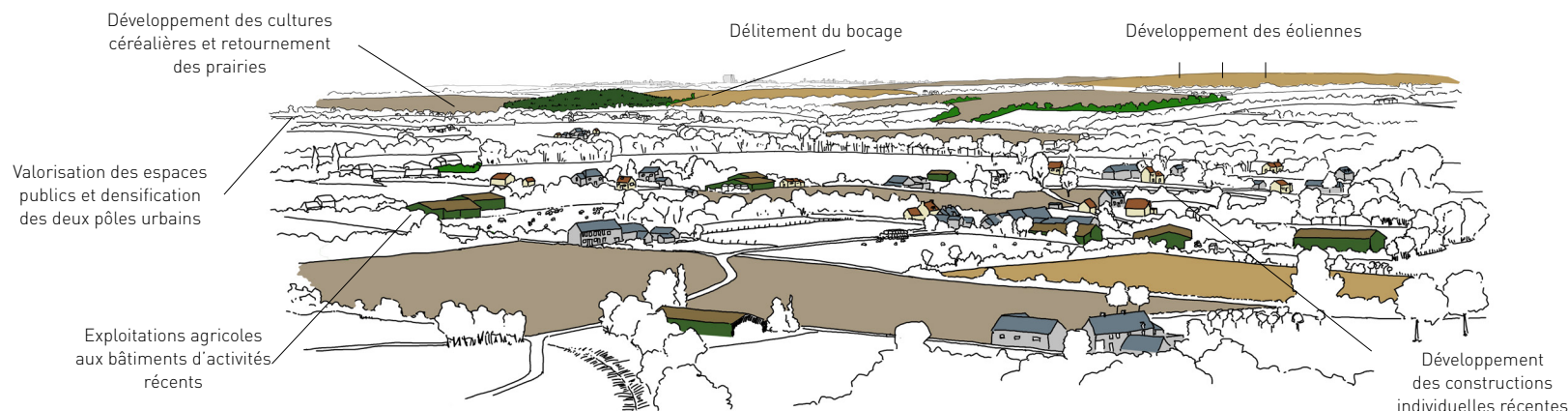
Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Le verger est un élément paysager emblématique du Calvados, en particulier dans les territoires de bocage. C'est un réel élément patrimonial que l'on cherche à valoriser et à replanter car ils ont considérablement disparu depuis les années 1960.

Personnellement je ne suis vraiment pas sûr du devenir des pommiers dans le Calvados. Je pense que ces arbres vont devenir inappropriés aux nouvelles conditions climatiques. Il faudrait réfléchir à de nouvelles essences arboricoles, moins consommatrices en eau et mieux adaptées au dérèglement climatique.

Moi je reste septique sur la réalité économique des vergers à l'heure actuelle. Je ne suis pas arboriculteur mais à mon avis il faut se projeter sur des cultures rentables et exportables, des cultures à rendements permettent de nourrir les populations.





GLOBALEMENT, LES ÉVOLUTIONS IDENTIFIÉES EN 2001 SE POURSUIVENT

Développement des cultures céréalières, délitement du bocage et diminution des vergers.

Ces évolutions concernent l'ensemble des collines agricoles, particulièrement les parties nord et est de l'unité :

- Augmentation de l'activité de grande production (pas seulement maïs fourrage mais aussi soja, colza, et autres protéas/oléagineux),
- Diminution voire disparition des vergers sur les collines agricoles, notamment depuis la campagne d'arrachage des années 1970.
- Retournement des prairies
- Arrachage des haies jusqu'aux années 2000, puis diminution de cette dynamique et préservation des haies restantes.

DEPUIS 20 ANS, DES NOUVELLES ÉVOLUTIONS FAÇONNENT LES PAYSAGES

- Les deux pôles urbains de l'unité, Aunay-sur-Odon et Villers-Bocage, font l'objet des politiques urbaines de valorisation des espaces publics et de densification.

- Le développement des éoliennes crée de nouveaux paysages tournés vers la production énergétique. Deux parcs éoliens (Ondefontaine et Courvaudon) dominent la partie sud de l'unité, étant localisés sur les hauteurs boisées. De plus, un parc éolien (Audrieu) est également présent dans la partie nord. Cependant, il est peu visible du fait du bocage et des faibles dénivelées. Les éoliennes ponctuent les paysages agricoles des collines et créent des repères tout en les banalisant.

- La création de l'A84 (1998-2003) impose un nouveau facteur de développement, menaçant l'intégration des bourgs : la zone d'activités de Villers-Bocage, disposant d'une connexion à l'autoroute, produit des paysages banalisés par l'architecture appauvrie des bâtiments d'activités économiques.

- Le développement croissant de l'urbanisation le long de l'autoroute et de la D576 et la révision des documents d'urbanisme ont permis de mettre en place des projets de mobilités douces améliorant la qualité de vie sur le secteur nord-est de l'unité, notamment autour de l'Odon.



Courvaudon : Développement de lotissements résidentiels récents dans le sud du territoire, aux abords d'Aunay-sur-Odon.



Mondrainville : Extrémité ouest du cordon urbanisé de Caen le long de la D675.



Bonnemaison - Butte du moulin à vent : apparition d'un parc éolien (Ondefontaine) sur les hauteurs de la rive gauche de l'Orne, nouvel élément repère dans les paysages agricoles.



Arrachage des haies dans les parcelles de grandes cultures céréalières. Fontenay-le-Pesnel.



Evrecy : Urbanisation des paysages ouverts des collines agricoles : apparition des lotissements résidentiels : plus « d'espace tampon » et de lisière entre les quartiers d'habitat et les cultures.



Villers-Bocage : Urbanisation des paysages aux abords de l'autoroute A84 : contraste architectural entre constructions rurales traditionnelles et zones d'activités.

La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie est de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir pour structurer la ligne d'horizon à l'est ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Aujourd'hui, le maître-mot des projets urbains est la densification. Mais que signifie densifier ? S'agit-il simplement de réduire la taille des parcelles ? Peut-on retrouver la logique de regroupement serré des constructions résidentielles individuelles ? Quelles formes architecturales et urbanistiques envisager ? <i>(voir plan de paysage)</i>
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du territoire ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties dans les projets urbains et sur les bâtiments agricoles et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Suite aux objectifs du plan de paysage, les villes de Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon ont adopté ces principes pour les appliquer à leurs projets d'aménagements.
Les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées, comme le GR221 autour de l'Odon, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?
La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados. Elle représente un des fondements du paysage du Bessin, dont le pré-bocage est issu. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore relativement présente sur les coteaux agricoles, sa lisibilité tend à diminuer face à l'épaississement des haies et au retournement des prairies. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage clairsemé qui se délite ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Si les mesures réglementaires permettent de préserver les haies, des mesures de gestion peuvent-elles favoriser la valorisation du caractère patrimonial qu'elles revêtent ? Les initiatives récentes de replantation de haies sont-elles à développer et dans quelles conditions ? Face au changement climatique, s'agit-il de faire évoluer la palette végétale ou bien de favoriser l'adaptation des espèces présentes ? <i>(voir plan de paysage)</i>
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Sur les hauteurs de l'Odon et de la Seulles, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère, constituant l'horizon de nombreux paysages des territoires voisins ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?

VERS UNE PÉRIURBANISATION CAENNAISE ?

Le principal changement paysager des vingt dernières années des vallons bocagers est principalement lié à l'urbanisation.

L'unité paysagère est sous forte pression de l'agglomération caennaise par la présence de l'autoroute et de la D675 qui les relie en une quinzaine de minutes. Si les pôles urbains l'illustrent parfaitement, les petits bourgs des vallons bocagers n'y échappent pas. Des constructions résidentielles apparaissent encore, sous différentes formes, principalement en partie est de l'unité, et dans une moindre mesure, en partie ouest :

- Au sein des bourgs, en maisons individuelles,
- Dans les périphéries des bourgs, sous forme de lotissements, tendant à faire disparaître les coupures d'urbanisation en phagocytant les hameaux.

◀ L'exemple de Landes-sur-Ajon illustre bien cette dynamique.

UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE QUI TEND À SE BANALISER MAIS QUI PRÉSERVE LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

La faible quantité de boisements, bien qu'elle soit en progression, est significative du dynamisme de l'agriculture. Le territoire compte peu de friches, si ce n'est à l'approche du coteau boisé des hauteurs du Virois. Mais c'est la quantité de prairies qui diminue globalement au profit des grandes cultures. On observe un fort recul des prairies dans le secteur sud-est de l'unité, entre Bonnemaison et Montillères-sur-Orne, et une diversification des cultures céréalières et oléagineuses dans le secteur nord-ouest, à proximité de la Seulles.

Cependant, il est important de noter l'avancée des prairies et la diminution des cultures de maïs dans la vallée de l'Odon, préservant la qualité des paysages emblématiques de l'unité, particulièrement entre Villers-Bocage et Bougy, avec un passage de la pâture au fourrage.

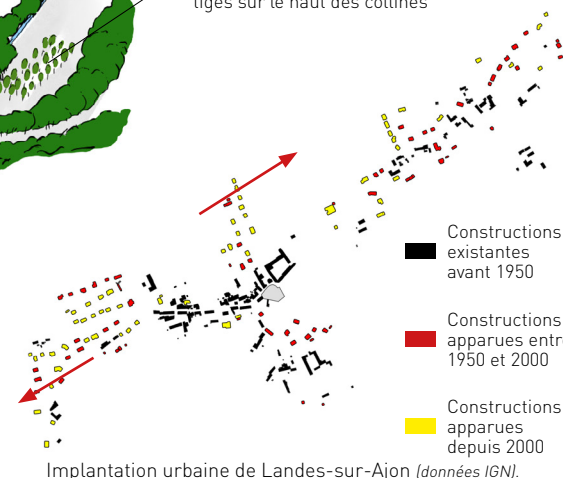
Extensions pavillonnaires récentes banalisées sous forme de lotissements ou de résidences individuelles, remontant sur les collines ou en centre-bourg

Retournement de prairies en fonds de vallée et sur les coteaux

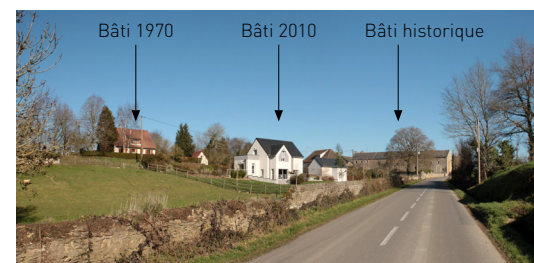
Épaississement des ripisylves et développement des boisements sur les coteaux

Changement des prairies de pâtures en prairies de fauche

Changement des vergers de basses-tiges en fonds de vallée pour des vergers de hautes-tiges sur le haut des collines



En continuité des bourgs, les extensions remontent sur les hauts des collines. Ici, à Landes-sur-Ajon, les constructions récentes contrastent avec les caractéristiques locales, par les volumes des maisons, la couleur des murs et la forme des toits.

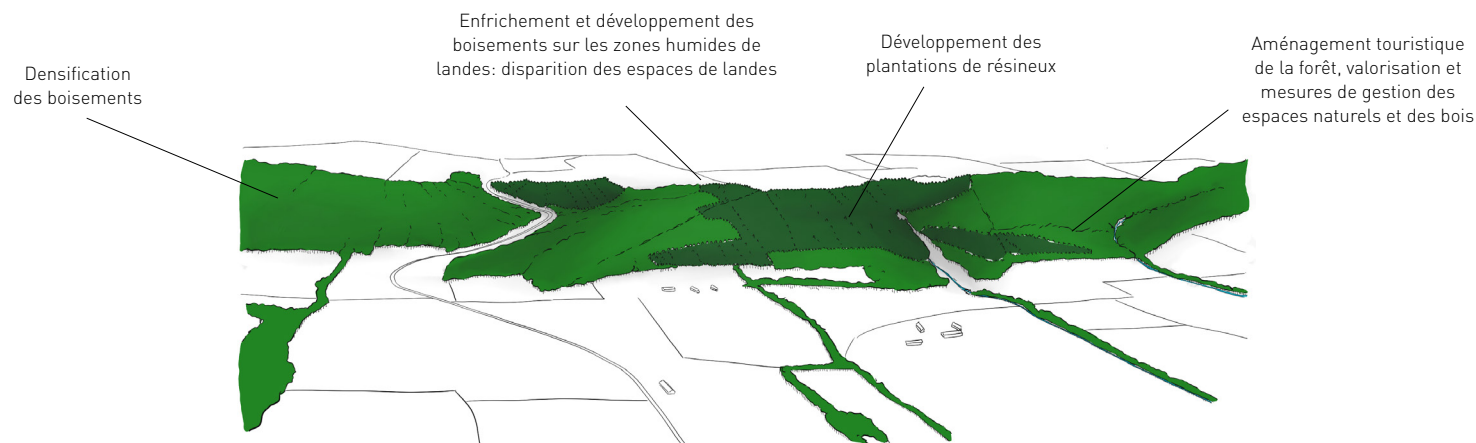


L'architecture des résidences individuelles des bourgs et des hameaux illustre les périodes de construction et l'éloignement des caractéristiques locales. (Épinay-sur-Odon).



Diversité architecturale et motifs urbains composites. Seulline.

Les prairies et les zones humides des fonds de vallées	Les prairies et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'épaississement des ripisylves et développement des boisements sur les coteaux. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Tapissant le fond de vallons bocagers, les prairies revêtent un caractère patrimonial. Le plan de paysage encourage à les maintenir et les valoriser : peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ? <i>(voir plan de paysage)</i>
L'ouverture visuelle des coteaux sur le grand paysage et les effets de covisibilité entre les versants	Les paysages du bocage clairsemé des hauteurs de l'Odon et de la Seulles sont structurés par les ouvertures visuelles sur le grand paysage, en particulier sur les secteurs où la topographie est marquée, au niveau des vallons bocagers et des coteaux boisés. Face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. La valorisation des ouvertures visuelles est prévue par le plan de paysage : peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ? Les effets de covisibilité entre les versants des vallons peuvent-ils créer une qualité paysagère particulière à valoriser ?
La structure urbaine historique, les coupures d'urbanisation et les silhouettes villageoises sur les coteaux	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie est de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir pour structurer la ligne d'horizon formée par les coteaux et comment préserver la lisibilité des silhouettes villageoises accrochée sur les coteaux, que le plan de paysage soutient également ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Les productions spécifiques locales, comme le cidre, le pommeau ou le calvados, peuvent-ils créer une synergie touristique ou pédagogique avec les pré-vergers et participer à leur maintien ?



DISPARITION DES ZONES DE LANDES

Les coteaux boisés ont toujours formé une structure paysagère spécifique au sein d'un vaste territoire agricole et bocager.

Ces terres «impropres à l'agriculture», autrefois des landes, se sont transformées en boisements, du fait de la dynamique naturelle et de la politique de plantation forestière.

DENSIFICATION DES BOISEMENTS ET ENRÉSINEMENT

Les paysages des coteaux évoluent au rythme de l'exploitation forestière, c'est-à-dire environ 30/50 ans. Les résineux ont pris la place des feuillus, qui se développent spontanément sur les lisières des parcelles ouvertes des prairies en pied de coteaux.

La multiplication des résineux crée des paysages forestiers plus sombres et persistants, qui ne changent pas avec les saisons.

L'enfrichement et le boisement de certaines lisières participe à la fermeture des paysages.

La limite paysagère formée par les coteaux s'intensifie et marque de plus en plus les paysages.

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA FORÊT

Le réchauffement climatique et la demande sociale expliquent une augmentation de la fréquentation en forêt et un regain d'attractivité pour les forêts à proximité des bassins de vie.

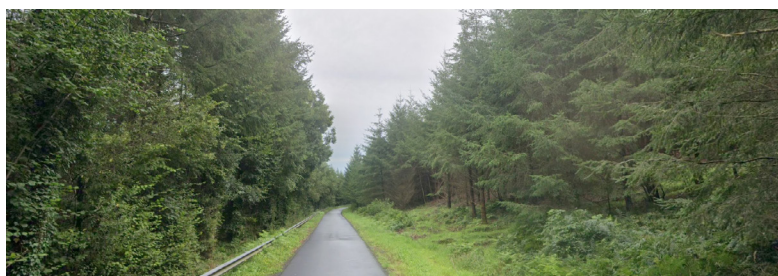
Situés à proximité de l'autoroute, de la Suisse normande et de Vire, les coteaux boisés suivent cette dynamique.

On peut citer l'aménagement et le développement de la signalétique pour les itinéraires de randonnées : GR221, GR 36, et un petit tronçon du GRP de la Suisse normande notamment dans la partie est.

Sur le secteur le parc zoologique de Jurques présente aussi un regain d'attractivité et de nouveaux aménagements.



Avancée des boisements sur les lisières situées en pied de coteaux : fermeture des paysages et développement du résineux. (Bonnemaison).



Changement de l'ambiance paysagère au cœur du boisement dans lequel le résineux domine dorénavant, observé depuis l'une des rares routes qui traversent les coteaux. (Seulline).



Aménagement et valorisation des itinéraires de randonnées qui traversent les boisement : ouverture des vues depuis les coteaux boisés et sur les coteaux boisés. (Aunay-sur-Odon).

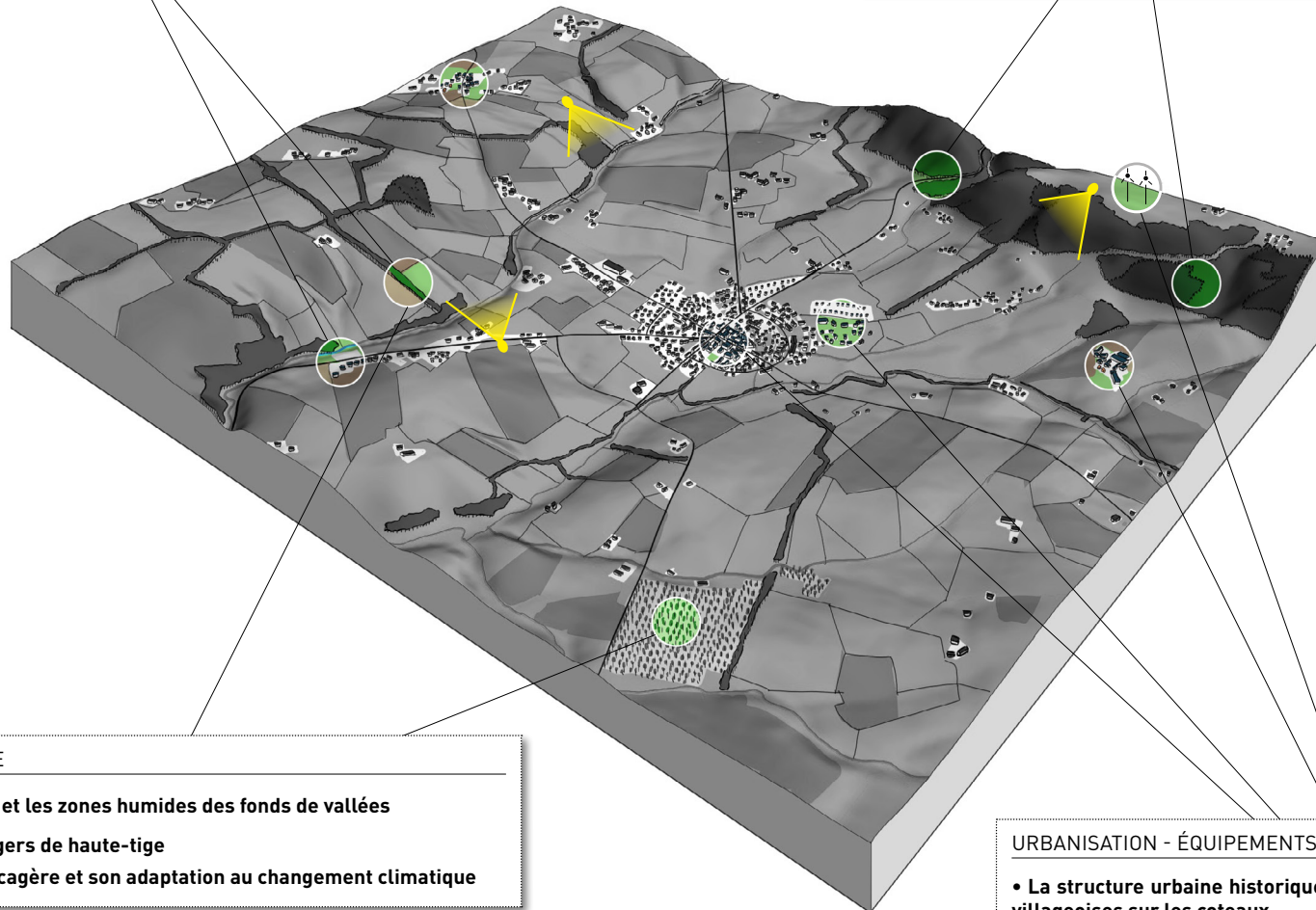
Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux	Les boisements constituent une composante importante des paysages des coteaux boisés des hauteurs du Virois, de l'Odon et de la Seulles. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?
La qualité environnementale des landes et des zones humides	Les landes et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enrichissement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent également des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Visibles sur les coteaux boisés des hauteurs du Virois, de l'Odon et de la Seulles, les landes font partie des caractéristiques paysagères locales. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?
L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public	Les coteaux boisés offrent des milieux naturels de qualité. Les bois et forêts constituent une trame écologique qui structure les paysages. La gestion raisonnée des boisements participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs. D'autre part, les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on poursuivre la valorisation du patrimoine naturel des hauteurs du Virois, de l'Odon et de la Seulles en rendant plus accessible les milieux naturels, comme le propose le plan de paysage, notamment les sites des sources ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?
L'ouverture visuelle des coteaux sur le grand paysage	Les paysages de l'unité sont structurés par les ouvertures visuelles sur le grand paysage, en particulier sur les secteurs où la topographie est marquée, au niveau des coteaux boisés. Face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. La valorisation des ouvertures visuelles est prévue par le plan de paysage : peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- La qualité environnementale des landes et des zones humides
- L'ouverture visuelle des coteaux sur le grand paysage et les effets de covisibilité entre les versants

BOISEMENTS

- Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux
- Une palette végétale adaptée au changement climatique
- L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public



AGRICULTURE

- Les prairies et les zones humides des fonds de vallées
- Les pré-vergers de haute-tige
- La trame bocagère et son adaptation au changement climatique

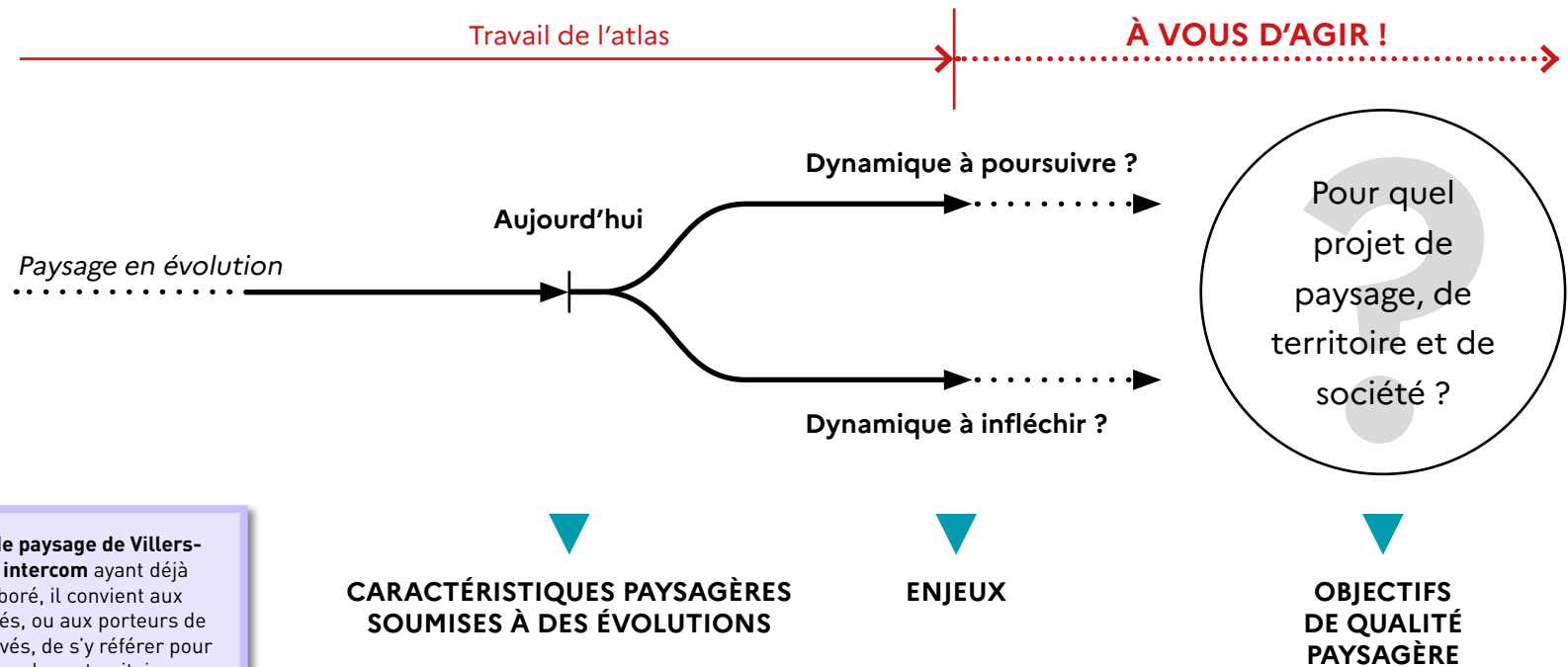
URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique, les coupures d'urbanisation et les silhouettes villageoises sur les coteaux
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Les mobilités douces et le paysage
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



Le **plan de paysage de Villers-Bocage intercom** ayant déjà été élaboré, il convient aux collectivités, ou aux porteurs de projets privés, de s'y référer pour aménager leurs territoires.

Des objectifs de qualité paysagère et des actions permettant de les mettre en œuvre y sont déclinés, après avoir été validés collégialement par l'ensemble des acteurs du territoire.

QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

The map displays the geographical layout of the Communauté de Communes du Val d'Arry. The member communes are shaded in light gray and include: Amayé-sur-Orne, Amayé-sur-Seulles, Audrieu, Aurseulles, Avenay, Bonnemaison, Bougy, Bucéels, Cahagnes, Courvaudon, Dialan sur Chaîne, Épigny-sur-Odon, Évrecy, Fontenay-le-Pesnel, Gavrus, Grainville-sur-Odon, Hottot-les-Bagues, Juay-Mondaye, Juvigny-sur-Seulles, La Caine, Landes-sur-Ajon, Le Hom, Le Mesnil-au-Grain, Les Loges, Les Monts-d'Aunay, Lingèvres, Longvillers, Maisonnelles-Pelvey, Maisonnelles-sur-Ajon, Montigny, Montillières-sur-Orne, Monts-en-Bessin, Parfouru-sur-Odon, Préaux-Bocage, Saint-Honorine-du-Fay, Saint-Louet-sur-Seulles, Saint-Pierre-du-Fresne, Seulline, Tilly-sur-Seulles, Tessel, Tracy-Bocage, Villers-Bocage, and Villy-Bocage. The map also shows neighboring communes in white, such as Trigny, Mondaye, Audrieu, and others. A dashed line outlines the boundary of the Communauté de Communes du Val d'Arry.

Amayé-sur-Orne	Cahagnes	Hottot-les-Bagues	Les Monts-d'Aunay
Amayé-sur-Seulles	Courvaudon	Juay-Mondaye	Lingèvres
Audrieu	Dialan sur Chaîne	Juvigny-sur-Seulles	Longvillers
Aurseulles	Épigny-sur-Odon	La Caine	Maisonnelles-Pelvey
Avenay	Évrecy	Landes-sur-Ajon	Maisonnelles-sur-Ajon
Bonnemaison	Fontenay-le-Pesnel	Le Hom	Montigny
Bougy	Gavrus	Le Mesnil-au-Grain	Montillières-sur-Orne
Bucéels	Grainville-sur-Odon	Les Loges	Monts-en-Bessin

Ouffières	Tessel	Villy-Bocage
Parfouru-sur-Odon	Tilly-sur-Seulles	
Préaux-Bocage	Tracy-Bocage	
Saint-Louet-sur-Seulles	Trigny	
Saint-Pierre-du-Fresne	Vacognes-Neuilly	
Saint-Vaast-sur-Seulles	Val d'Arry	
Sainte-Honorine-du-Fay	Vendes	
Seulline	Villers-Bocage	



Malherbe-sur-Ajon.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Atelier PASSEURS
Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

